

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2015
tenue sous la présidence de M. J. LE GUERN

Présent-e-s	:	Mme MM.	C. F. A. F. C.	ARMAND BALMER BAUDUCCIO BORDA D'AGUA COLQUHOUN	Conseillère municipale Conseiller municipal Conseiller municipal Conseiller municipal Conseiller municipal
		Mme MM.	A. M. P.-Y. J. F. B.	DERUAZ-LOMBARD FASSBIND FAVARGER GAST GROSS HATT-ARNOLD	Conseillère municipale Conseiller municipal Conseiller municipal Conseiller municipal Conseiller municipal Conseiller municipal
		Mmes	C. D. F.	HEINIGER JOTTERAND LAMBERT	Conseillère municipale Conseillère municipale Conseillère municipale
		MM.	J. L.	LE GUERN MARTINEZ	Conseiller municipal Conseiller municipal
		Mme M.	M D.	MATHEZ-ROGUET MESSERLI	Conseillère municipale Conseiller municipal
		Mmes	A.-M. C. M. M.	NICOLAS SABA SOBANEK SOMMER	Conseillère municipale Conseillère municipale Conseillère municipale Conseillère municipale
		M. Mme	T. H.	ULMANN WYSS	Conseiller municipal Conseillère municipale
		M. Mme M.	J. M. J.-M.	LOCHER GARCIA BEDETTI KARR	Maire Conseillère administrative Conseiller administratif
		M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusé	:	M.	J.	STROUN	Conseiller municipal
Public	:	Une personne			
Procès-verbal	:	Mmes Eliane MONNIN / Alexandra KARAM			

ORDRE DU JOUR :

1. Prestations de serment de Mme Marianne Mathez-Roguet et M. Frédéric Balmer.
2. Adoption des procès-verbaux des séances des 7 mai et 18 juin 2015.
3. Communications du Bureau.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Propositions du Conseil administratif :
 - 5.1 Budget de fonctionnement de l' « Espace de Vie Infantile (EVE) Nouveau Prieuré » : vote d'un crédit budgétaire supplémentaire 2015 (CHF 180'000.- TTC).
 - 5.2 Mise aux normes de la chaufferie de l'école de Chêne-Bougeries : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 110'000.- TTC).
 - 5.3 Modification des statuts de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries.
6. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.
7. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

* * * * *

M. Le Guern ouvre la séance à 20h33 et souhaite la bienvenue aux participant-e-s.

1. Prestations de serment de Mme Marianne Mathez-Roguet et M. Frédéric Balmer.

Le président prie Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de bien vouloir se lever.

Le président procède à l'assermentation de Mme Marianne Mathez-Roguet :

Vu la lettre circulaire du Département présidentiel du 9 octobre 2014 et l'arrêté du Conseil d'Etat du 8 octobre 2014 fixant la séance d'installation des Conseils municipaux au 2 juin 2015,

vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 17 juin 2015 relatif à l'élection de Mme Marianne Mathez-Roguet et de M. Frédéric Balmer aux fonctions de conseiller-ère municipal-e de la commune de Chêne-Bougeries,

vu le courrier du service des votations et élections (CHS – SVE) du 26 juin 2015,

conformément à l'art. 8, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

M. Jean Le Guern, président du Conseil municipal, prie Mme Marianne Mathez-Roguet de se lever et donne lecture de la formule de serment prévue par la loi :

"Je jure, ou je promets, solennellement :
d'être fidèle à la République et canton de Genève;
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir
consciencieusement les devoirs de ma charge;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer."

Le président demande ensuite à Mme Marianne Mathez-Roguet de répondre "je le jure" ou "je le promets" à l'appel de son nom, en levant la main droite.

Mme Marianne Mathez-Roguet répond : **Je le jure**

Le président procède ensuite à l'assermentation de M. Frédéric Balmer :

Vu la lettre circulaire du Département présidentiel du 9 octobre 2014 et l'arrêté du Conseil d'Etat du 8 octobre 2014 fixant la séance d'installation des Conseils municipaux au 2 juin 2015,

vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 17 juin 2015 relatif à l'élection de Mme Marianne Mathez-Roguet et de M. Frédéric Balmer aux fonctions de conseiller-ère municipal-e de la commune de Chêne-Bougeries,

vu le courrier du service des votations et élections (CHS – SVE) du 26 juin 2015,

conformément à l'art. 8, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

M. Jean Le Guern, président du Conseil municipal, prie M. Frédéric Balmer de se lever et donne lecture de la formule de serment prévue par la loi :

"Je jure, ou je promets, solennellement :
d'être fidèle à la République et canton de Genève;
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge;
de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer."

Le président demande ensuite à M. Frédéric Balmer de répondre "je le jure" ou "je le promets" à l'appel de son nom, en levant la main droite.

M. Frédéric Balmer répond : **Je le jure**

[Applaudissements]

2. Adoption des procès-verbaux des séances des 7 mai et 18 juin 2015

M. Favarger relève que le procès-verbal de la séance du 7 mai 2015 concerne la précédente législature et que tous ceux qui y assistaient ne sont pas présents ce soir.

Le président répond qu'il y a quand même une bonne proportion de conseillers municipaux qui assistaient à cette séance. Il est donc souhaitable de l'adopter.

[Arrivée de M. Martinez à 20h43]

Folio 5849 et 5853 : M. Gross observe que la retranscription des propos n'est pas claire. Au folio 5849, on ne comprend pas pourquoi Mme Hochuli et Mme Sobanek s'offusquent des propos de M. Locher. Il lui semble que durant cette séance, plusieurs conseillers municipaux avaient été choqués du ton employé envers Mme Hochuli. Cela n'apparaît pas dans le procès-verbal et il serait utile de réécouter les bandes et que les propos soient fidèlement retranscrits.

Le président observe qu'on peut réécouter les propos, mais le ton en tant que tel est difficile à retranscrire.

Mme Sobanek rejoint les propos de M. Gross. Elle s'en est voulu d'ailleurs de ne pas avoir arrêté plus tôt cet échange fort désagréable. Il était tard, on était fatigué. Il y a là une incompréhension pour le lecteur de ce qui s'est passé au cours de cette séance. On a tendance dans cette commune à retranscrire les propos des conseillers administratifs. Mme Sobanek le comprend, cela ne la dérange pas, sauf si cela va à l'encontre du respect de certaines personnes. Elle sait que Mme Hochuli a été profondément touchée de la façon dont on lui a adressé la parole. C'était une conseillère municipale qui a pris sa charge à cœur, qui est intervenue fréquemment, cela n'a peut-être pas plu à tout le monde, mais on ne saurait lui en faire le reproche. Elle ne méritait pas qu'on lui parle sur ce ton. Mme Sobanek propose un complément à ce procès-verbal, vu que MM. Gross et Favarger partagent ce malaise, et qu'on l'adopte ultérieurement.

Le président demande une réécoute de la bande enregistrée. L'approbation du procès-verbal est reportée.

Concernant le procès-verbal de la séance du 18 juin 2015, Mme Sobanek souligne que là également, on a rectifié ses paroles et cela devient un peu gênant. Lors de la séance du Conseil municipal du 2 juin, Mme la Conseillère administrative n'avait pas répondu à la question qu'elle avait posée trois fois concernant les subventions dans le domaine de l'aide sociale Genève. Elle avait relevé à cette occasion que pour ce qui concerne l'aide au développement, le 0.7 %, était distribué par le Conseil administratif et elle avait voulu savoir s'il en allait de même avec l'aide sociale Genève. Mme la Conseillère administrative ne lui avait pas répondu. Mme Sobanek avait pourtant posé trois fois la question et ensuite, elle a décidé de s'arrêter. Or, dans le procès-verbal de la séance du 2 juin, on trouve, après la correction des paroles de Mme la Conseillère administrative et d'un coup de balai magique, qu'elle a répondu aussi à cette question et on peut lire : « La conseillère administrative dit que l'aide au développement et l'aide sociale Genève sont distribuées par le Conseil administratif ». Or, Mme Sobanek a bien précisé lors de la dernière séance du Conseil municipal qu'elle pouvait accepter une telle action cosmétique en début de législature parce qu'on ne peut pas s'attendre à ce que les personnes en charge d'un dossier lisent tous les procès-verbaux. Mme Sobanek avait également dit par politesse que dans ce cas de figure la retranscription de ses questions pouvait être ôtée du procès-verbal dans la mesure où elle n'avait plus de sens puisque selon le procès-verbal cosmétisé, Mme la Conseillère administrative y aurait répondu. Or, dans le procès-verbal du 18 juin, on peut lire ceci : « Vu que la conseillère a répondu, Mme Sobanek enlève ses questions parce qu'elles n'ont plus de sens d'être ». Mme Sobanek veut bien être d'accord qu'on corrige les paroles de la conseillère administrative, bien que cela serait mieux de le dire ouvertement, mais elle n'est pas d'accord qu'on la fasse passer pour une courge. Donc elle aimerait bien que ce qu'elle a dit soit correctement transcrit dans le procès-verbal. On peut aussi écouter l'enregistrement des deux séances. Mme Sobanek aimerait également que ce genre de corrections ne se reproduise plus. On a pu constater dans le fameux procès-verbal du mois de mai que visiblement, on a aussi

appliqué la cosmétique. C'est bien dans une salle de bains mais moins en salle du Conseil municipal. Si quelqu'un dit qu'il a voulu dire cela ou autre chose, ce n'est pas grave, on corrige. Si on a oublié quelque chose, ce n'est pas grave, on le dit aussi. Tout le monde la connaît si Mme Sobanek a commis une erreur, elle le dit, et tout le monde est pardonné pour ce genre de chose. Changer des propos sans le mentionner ne devrait plus se produire. Une certaine attention sera donc désormais portée à la teneur des procès-verbaux.

Le président demande à Mme Sobanek comment elle entend corriger le procès-verbal.

Mme Sobanek répond que ce qu'elle vient d'exprimer représente les corrections souhaitées. Cela veut dire qu'elle a affirmé que Mme la Conseillère administrative n'avait pas répondu à sa question, laquelle a été ôtée du procès-verbal, bien qu'ayant effectivement été posée, à bon escient.

- Ainsi modifié, le procès-verbal de la séance du 18 juin est adopté par 17 voix pour et 6 abstentions.

3. Communications du Bureau

Le président annonce une modification apportée par le groupe PLR dans la composition des commissions : Mme Saba devient membre de la commission Petite enfance et jeunesse ; M. Gast devient membre de la commission Sociale.

Le président donne lecture d'une pétition reçue en juillet dernier émanant d'un collectif pour une vie nocturne, riche et vivante et diversifiée :

« Concerne: Dépôt de la pétition « pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée »

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Créé le 17 février dernier, le *Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée* est un nouvel acteur de la vie nocturne genevoise; il est composé d'associations représentatives de la diversité de la jeunesse. Parmi les 35 associations membres, on retrouve autant des associations universitaires et d'élèves du postobligatoire, que des jeunesses de partis ou des associations directement issues de la société civile.

Forme d'action principale du Collectif, la pétition « pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée » a été lancée le 17 mars et vous est aujourd'hui adressée. Vous trouverez en annexe une feuille de pétition signée par les deux personnes de contact pour le Collectif. Par souci écologique, l'ensemble des pétitions signées vous sera envoyé prochainement par courrier électronique sous une forme numérisée. En outre, vous pouvez consulter les originaux déposés au secrétariat du Grand Conseil.

Cette pétition vous est adressée, car nous sommes convaincus qu'une véritable politique de la nuit doit être menée à tous les échelons décisionnels et que vos actions peuvent apporter une réelle plus-value à la problématique transversale de la nuit. Ainsi, nous vous demandons de lire cette présente lettre relative à la pétition en séance du Conseil municipal et de renvoyer cette dernière en commission culture ou équivalent pour examen ; nous nous tenons à votre disposition pour toute consultation. Nous demandons de surtout traiter spécifiquement le troisième point de nos demandes, à savoir :

Une meilleure exploitation des infrastructures actuelles que constituent les salles cantonales, communales et les Maisons de Quartier.

Nous souhaitons, dans certains cas, des partenariats de mise à disposition de locaux à des associations, et dans d'autres, l'instauration de contrats jeunes permettant d'obtenir des tarifs préférentiels de location de lieux et de simplifier les démarches administratives nécessaires pour l'organisation d'un événement. Ces mesures encourageraient l'organisation d'une manifestation par des jeunes pour des jeunes et ainsi l'auto-responsabilisation.

En espérant que vous ne manquerez pas de considérer notre pétition avec attention, nous vous adressons, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, l'assurance de nos sentiments distingués.

Au nom du Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée :

Adrien Rufener
Membre du comité

Sylvain Leutwyler
Membre du comité

Annexe :

Pétition pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée

*A l'attention du Conseil d'État, du Grand Conseil et des
Bureaux des Conseils municipaux du canton de Genève*

Nous, signataires, défendons une certaine vision de la vie nocturne genevoise : en favorisant la sociabilité, la créativité culturelle, la responsabilisation des jeunes et la prévention, la diversité des lieux qui font la vie nocturne offre un cadre approprié à la culture de la nuit et à son apprentissage.

Or, l'action politique actuelle qui entend régler les problèmes nocturnes principalement par la répression et les interdictions s'oppose à une vie nocturne riche, vivante et diversifiée. De plus, il y a un manque d'offre adéquate en matière de vie nocturne pour les jeunes à Genève il faut plus de lieux adaptés aux besoins nocturnes de la jeunesse, notamment en matière d'offre culturelle.

Constatant :

- **que la situation actuelle incite les jeunes à adopter de nouvelles pratiques festives en marge des lieux adaptés ;**
- **qu'il y a une diminution voire une disparition de lieux ouverts aux 16-18 ans ;**
- **que la qualité des prestations est en baisse ;**
- **que le manque de diversité met à mal la créativité et le renouvellement culturel.**

Nous demandons :

- **l'ouverture des bars non-soumise à autorisation jusqu'à deux heures ;**
- **d'empêcher de pratiquer des interdictions d'accès aux établissements plus restrictives que la loi ;**
- **une meilleure exploitation des infrastructures actuelles que constituent les salles cantonales, communales et les Maisons de Quartier ;**
- **la planification de lieux nocturnes dans le cas de projets urbains. »**

Le président indique que le Bureau a pris connaissance de cette pétition. Il propose de la renvoyer au Conseil administratif. La commission Culture serait disposée à recevoir les signataires pour autant qu'ils soient domiciliés à Chêne-Bougeries afin d'étudier les problématiques éventuelles qui se poseraient au niveau communal. Si des membres du Conseil municipal ont des remarques à faire ou des propositions, ils peuvent le faire, au point 7 de l'ordre du jour.

Le président se réfère aux décisions de l'Assemblée générale de l'ACG du 24 juin dernier dont chacun aura reçu copie. Selon l'art. 60 c LAC, les conseillers municipaux peuvent s'opposer à ces décisions de l'ACG portant notamment sur les montants des contributions des communes et sur les domaines de subventionnement du fonds intercommunal. Le délai d'opposition qui comprend la suspension estivale est de 45 jours. Il échoit par conséquent au 15 octobre. Si un conseiller ou un groupe entend formuler une opposition, il est prié de le faire savoir dès maintenant afin qu'une délibération puisse éventuellement être soumise au vote.

Le président prend note qu'il n'y a pas d'opposition.

Le président s'assure ensuite que chacun a reçu le courriel d'information concernant la quinzaine de l'urbanisme intégrant la visite du CEVA

Enfin, le président donne lecture de la lettre, datée 24 septembre 2015, laquelle lui a été adressée par le président de 3 Chêne Culture, M. Borda d'Água, concernant l'acquisition de la gare de Chêne-Bourg :

« Concerne : Acquisition de la Gare de Chêne-Bourg

Monsieur Le Président du Conseil Municipal,

Pour votre information et celle de votre Conseil Municipal, nous vous adressons une copie du courrier envoyé ce jour au Président du Conseil Municipal de Chêne-Bourg.

En effet, l'association « 3 Chêne Culture » reste convaincue que le projet de la Gare de Chêne-Bourg réhabilitée en un lieu culturel intercommunal est une opportunité unique pour le développement de nos associations (3 Chêne Culture et les Editions Chênoises). Pour rappel, l'ensemble des Conseils Municipaux des Trois-Chêne a voté à l'unanimité la motion concernant la proposition d'acquisition de la Gare de Chêne-Bourg par notre association.

Nous vous ne manquerons pas de vous tenir informé de la réponse que la Commune de Chêne- Bourg donnera à notre courrier.

Dans cette attente, nous vous adressons, Monsieur Le Président du Conseil Municipal, nos cordiales salutations. »

Il donne ensuite lecture de la lettre adressée au président du Conseil municipal de Chêne-Bourg, M. Pascal Freymond, datée 24 septembre 2015 également et concernant toujours l'acquisition de la gare de Chêne-Bourg, laquelle constitue l'annexe du courrier précédemment cité :

« Concerne : Acquisition de la Gare de Chêne-Bourg

Monsieur Le Président du Conseil Municipal,

Pour faire suite aux dernières réunions du comité de l'association « 3 Chêne Culture » et à diverses discussions, nous nous permettons de prendre contact avec vous afin d'obtenir quelques informations concernant le sujet mentionné en concerne.

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 14 avril 2015, l'unanimité de votre Conseil a voté en faveur de la Motion M2015-010 « Pour un espace culturel des Trois-Chêne dans l'ancienne Gare de Chêne-Bourg » les Conseils Municipaux des communes de Thônex et de Chêne-Bougeries ont également accepté cette motion à l'unanimité.

Nous avons alors adressé un courrier au Président du Conseil d'Etat afin de l'informer de notre projet et lui annoncer que les trois Conseils Municipaux avaient accepté notre motion à l'unanimité, ce qui démontrait une volonté forte au développement d'un espace intercommunal dédié à la culture. Notre proposition a été accueillie favorablement par M. Longchamp qui nous a proposé de rencontrer les collaborateurs de l'Etat concernés par ce dossier, il nous a également mentionné qu'en cas d'intérêt, la commune de Chêne-Bourg aurait vraisemblablement la priorité pour l'achat de ce bâtiment.

C'est alors que nous avons été informés qu'un rendez-vous entre le Conseil Administratif de Chêne-Bourg et l'Etat serait organisé dans les jours suivants afin de discuter des modalités d'achat par la commune elle-même.

Par conséquent, le 18 mai 2015, le comité de l'association a adressé un courrier (recommandé) au Conseil Administratif de la commune de Chêne-Bourg afin de connaître formellement leur position et leur décision. A ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse écrite à notre courrier.

La proposition de l'association visait à l'achat de la Gare par l'association, ceci par le biais des trois communes et ainsi bénéficier d'un bâtiment « intercommunal » dédié à la culture.

Nous restons convaincus que la Gare de Chêne-Bourg serait un lieu idéal pour y installer nos associations chénoises (3 Chêne Culture et les Editions Chénoises).

Nous vous demandons aujourd'hui de bien vouloir examiner à nouveau notre proposition et de nous tenir informé des décisions relatives à l'achat de la Gare par la commune de Chêne-Bourg. En effet, notre association reste très motivée pour l'organisation d'événements culturels dans ces locaux qui seraient principalement dédiés à la population des Trois-Chêne.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercions de l'attention que vous porterez à notre courrier.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous adressons, Monsieur le Président du Conseil municipal, nos cordiales salutations. »

4. Communications du Conseil administratif

Le président donne la parole à M. Locher, maire.

BÂTIMENTS ET TRAVAUX

Une journée d'information publique sera organisée, le 31 octobre, sur la Plaine de Plainpalais par les SIG, concernant leur programme GEothermie 2020.

Un *flyer* annonçant cette manifestation devrait vous parvenir tout début octobre.

À cet égard et suite à une rencontre survenue le 29 juin avec le responsable de projet des SIG, le Conseil administratif a décidé de donner son accord de principe quant au passage d'un camion vibreur, à la mi-novembre, sur le domaine public communal, dans le cadre de cette future campagne de prospection géothermique.

Une soirée d'information spécifique, destinée à nos communiens plus particulièrement intéressés par cette thématique, est prévue peu après la séance publique organisée par les SIG, le 31 octobre.

Le Conseil administratif a préavisé favorablement une demande d'autorisation de fouilles, déposée par la Direction du projet CEVA, en lien avec d'importants travaux de déviation de réseaux existants au chemin De-La-Montagne.

Lors de sa séance du 1^{er} juillet 2015, le Conseil administratif a également préavisé favorablement une demande de fouilles, déposée toujours par les SIG, en lien avec des travaux de renouvellement d'une ligne 130 kV dans le secteur du chemin De-La-Montagne, à la hauteur du rond-point de Mirany.

Notre Conseil a également validé, au cours de l'été, des plans établis par la société AjS ingénieurs civils, relatifs à la pose d'enrobés de type « phono absorbant », à hauteur de l'intersection du chemin de Grange-Falquet avec le tracé CEVA, acceptant une participation financière communale, d'un montant de CHF 18'051.- HT, afférente aux divers travaux envisagés.

Comme indiqué aux membres de la commission Bâtiments et Travaux, lors de leur séance du 14 courant, diverses analyses ont été effectuées, en lien avec le refoulement de déchets dans le bassin de la piscine du groupe scolaire du Belvédère, laquelle est provisoirement fermée au public.

En complément à ces analyses, effectuées à partir du 7 septembre par la société Bâti-Diag Sàrl, mandat a été confié, le 17 courant, à l'entreprise spécialisée Ecodéfi SA, afin que cette dernière procède, dans les meilleurs délais possibles, au traitement de l'eau de la piscine en tant que telle, ainsi que de son bassin tampon, ceci à l'aide de pompes de filtration réglées à 1 micron, étant encore précisé que ces travaux préliminaires auront un coût de CHF 21'273,85 TTC.

Le président du Club Chêne-Bougeries Natation a, bien évidemment, été informé par courrier de la nature de ces divers travaux et du fait que nous étions dans l'impossibilité, pour l'heure, d'annoncer une quelconque date de reprise des activités sportives à la piscine du Belvédère.

En conséquence, et après avoir pris contact avec l'Exécutif de la ville de Thônex, j'ai été en mesure de proposer que le bassin de la piscine communale de Thônex puisse être utilisé par les élèves de nos écoles, aux horaires suivants : les lundis de 08h00 à 10h00, et mis à disposition des membres du Chêne-Bougeries Natation, les lundis de 16h00 à 18h00 et les mercredis de 08h00 à 11h30.

Les membres de la commission des Bâtiments et Travaux seront, bien évidemment, tenus régulièrement informés de l'état d'avancement des expertises en cours, ainsi que de la nature des travaux à envisager par la suite, étant d'ores et déjà précisé que ces derniers pourraient être d'ampleur, voire nécessiter le lancement d'un appel d'offres, conformément aux dispositions AIMP, dans le cadre d'une mise aux normes et d'une rénovation du bâtiment abritant la piscine.

Par ailleurs, le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 2 septembre, d'adjuger à la société Piasio, et pour un montant de CHF 241'290.-, des travaux relatifs à l'entretien des voiries communales, ceci suite à un appel d'offres sur invitation.

Pour clore ce chapitre, je signalerai encore que l'ordre du jour de la dernière séance de la commission Bâtiments et Travaux du 14 septembre était particulièrement chargé, l'un des dossiers traités, à savoir : un crédit d'investissement et financement d'un montant de CHF 110'000.- TTC, destiné à des travaux de mise aux normes de la chaufferie de l'école de Chêne-Bougeries, figurant à l'ordre du jour de votre Conseil ce soir, et que trois autres objets, à savoir la mise sur pied d'une opération éco-sociale, en partenariat avec les Services Industriels de Genève (SIG), dans le cadre de leur programme dit « éco21 », des travaux d'équipements du chemin du Pré-du-Couvent, ainsi que des travaux de réaménagement de la déchetterie située à proximité immédiate de la salle communale Jean-Jacques Gautier, ont également fait l'objet de préavis.

FINANCES

Une présentation du projet de budget communal 2016 a eu lieu, lors de la dernière séance de la commission Finances du 8 courant; ceci suite à une réunion « au Vert » du Conseil administratif, le 31 août.

Le projet de budget, lequel vous sera présenté de manière plus détaillée, lors de la séance des commission Réunies prévue le 30 septembre, fait état d'un excédent de revenus projeté de CHF 2'988.-, pour un total de charges, à ce jour, arrêté à CHF 37'771'706.-.

Les diverses observations accompagnant habituellement le projet de budget de fonctionnement communal vous sont également parvenues, de même que le procès-verbal de séance, lequel mentionnait le calendrier relatif à nos futurs travaux, à savoir suite à la séance des commissions Réunies citée, un préavis de la commission des Finances, lors de sa séance du 3 novembre, suivi d'un vote du budget par votre Conseil, lors de sa séance ordinaire prévue le 12 novembre 2015.

ADMINISTRATION

Le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du mercredi 24 juin, d'engager, à partir du début de ce mois, Mme Mélanie Moret Galarraga Flores, en qualité de secrétaire à 40 % au sein du service Social communal et à 40 % au sein du BuPE.

Concernant ce même BuPE, le Conseil administratif a également décidé, lors de sa séance du 24 juin, de proposer à Mme Déborah Dugourd, à partir du 17 août 2015, un contrat à durée indéterminée, en qualité de secrétaire, ceci à un taux d'activité fixé à 50 %.

Par ailleurs, Mme Dugourd s'est également vue proposer un contrat de droit privé, en qualité de secrétaire de l'« Espace de Vie Infantile (EVE) Nouveau Prieuré », sur la base d'un taux d'activité également fixé à 50 %.

Notre Conseil a décidé, le 1^{er} juillet 2015, de nommer à la fonction de « responsable Petite enfance & École », M. Alexandre Fouchault, ceci à un taux d'activité fixé, pour l'heure, à 80 %.

Réuni en séance hier, notre Conseil a décidé d'engager Mme Catherine Grillet, en qualité de secrétaire en charge, entre autres, de la gestion administrative du Cimetière communal au sein du secrétariat de la mairie, ceci à partir du 1^{er} novembre 2015 et sur la base d'un taux d'activité fixé à 50 %.

Lors de cette même séance, notre Conseil a accepté d'augmenter à 80 %, le taux d'activité actuellement fixé à 60 %, de Mme Sonia Grubacic Maria, secrétaire au sein de notre arrondissement d'état civil Chêne-Bougeries-Voirons.

Pour conclure ce chapitre dédié au personnel communal, je souhaiterais encore vous faire part de diverses décisions de justice récentes, en lien avec des procédures contentieuses ayant opposé la ville à d'anciens collaborateurs et collaboratrice.

Ainsi, comme vous avez très certainement pu le lire dans la presse locale, le Tribunal fédéral a rendu un arrêt, le 17 août 2015, dans le litige qui nous opposait à notre ancien responsable du service Comptabilité, ramenant l'indemnité, d'un montant correspondant à 18 mois de son dernier traitement brut, arbitrairement octroyée par la chambre administrative de la Cour de justice, à une indemnité correspondant à 6 mois de son dernier traitement.

Dans un second arrêt, daté de ce même 17 août 2015, dans le litige qui nous opposait à notre ancien responsable communal des Infrastructures et des Service extérieurs, la première Cour de droit social du Tribunal fédéral a ramené l'indemnité, d'un montant correspondant à 12 mois de son dernier traitement brut, initialement octroyée par la chambre administrative, à un montant correspondant à 6 mois de son dernier traitement, indemnité correspondant, au demeurant, à celle requise, à titre subsidiaire, dans notre mémoire de recours auprès de la Haute Cour.

Dans un troisième arrêt du 3 septembre 2015, concernant une ancienne collaboratrice, le Tribunal fédéral a confirmé l'indemnité fixée par la chambre administrative de 12 mois de traitement brut, que contestait tant l'intéressée que le Conseil administratif.

Rappelons que la partie adverse demandait, depuis le départ, 24 mois de salaire.

Le recours au Tribunal fédéral de notre partie adverse a même été qualifié sur certains points comme frisant la témérité.

Nous avons pris acte de cette décision, comme des deux précédentes, et sommes satisfaits tant des économies substantielles matérialisées par les réductions importantes obtenues en dernière instance, que par le fait que ces procédures soient maintenant derrière nous.

À la lumière de ces trois récents arrêts du Tribunal fédéral, à l'issue de nombreux mois, voire d'années de procédures, je ne peux qu'inviter votre Conseil à examiner avec bienveillance, puis à approuver la proposition qui lui sera faite dans les mois à venir, dans le cadre d'une

nécessaire refonte du statut du personnel, d'accorder au Conseil administratif, lorsque jugé opportun, la faculté de négocier des conventions de départ.

DIVERS

J'ai participé, mercredi 16 courant, à une séance du groupe de travail « Fonds de développement urbain et réforme de la taxe d'équipement » de l'ACG.

Il ressort de cette rencontre, que le futur fonds intercommunal de développement urbain sera alimenté, dans le cadre d'un mécanisme péréquatif, par des crédits d'investissement annuels, amortis au moyen de 30 annuités, votés par les Conseil municipaux des communes concernées.

Cela étant, les périmètres dans lesquels s'inscriront les logements construits pris en compte dans le cadre du futur mécanisme de subventionnement, ne sont pas encore définitivement connus.

Le président passe la parole à Mme Garcia Bedetti, conseillère administrative.

CULTURE

Bilan

L'Atelier-Théâtre de Chêne-Bougeries et de la Comédie de Genève ont été accueillis les vendredi 19 et samedi 20 juin à la salle communale Jean-Jacques Gautier a accueilli, pour deux représentations sous le titre « Mariages ». cette mise en scène réalisée par Nathalie Cuenet, Xavier Fernandez Cavada et Valérie Poirier, à travers le regard ludique et acéré de l'auteur Eugène Labiche, ont beaucoup plus au public venu nombreux pour soutenir ces comédiens amateurs, qui ont travaillé durant plus de 8 mois pour offrir ces productions à nos communiens.

C'est sous un soleil radieux que la fin de l'année scolaire a pu être célébrée le **vendredi 26 juin** dans une ambiance familiale, amicale, festive et chaleureuse.

Parallèlement, la seconde édition du **Laboratoire musical** a démarré pour une nouvelle expérience caniculaire ! **Du 24 juin au 5 juillet**, le cru 2015 a proposé 6 concerts, la formation d'un orchestre de 65 musiciens et de 30 chanteuses, 4 répétitions publiques animées, la projection d'un documentaire et une après-midi d'animations musicales pour les enfants. Pari relevé avec brio pour le comité du Laboratoire Musical avec un public venu nombreux, et ravi de la qualité artistique de l'événement.

Après une longue pause estivale, la saison culturelle a repris le **jeudi 17 septembre** à la salle communale Jean-Jacques Gautier, avec en invité le Tremendo Cuarteto et son spectacle « **Songes Ibériques** ». Autant dire que l'été était encore bien au rendez-vous avec ce voyage espagnol mêlant voix, guitare, piano, violoncelle, danse et percussion. Soirée pleine de charme et d'émotions pour un public totalement conquis.

Les événements à venir

Pour continuer en musique, nous assisterons le **jeudi 1^{er} octobre à 20h00** et le **dimanche 4 octobre à 17h00** à la salle communale Jean-Jacques Gautier à l'opéra en cinq actes de Claude Debussy « **Pelléas et Mélisande** », proposé par l'Opéra Studio de Genève, en résidence à

Chêne-Bougeries pour la troisième année consécutive. Un orchestre symphonique de 50 musiciens, 7 interprètes chanteurs et comédiens animeront la scène pour partager avec nous l'histoire d'amour destructrice de Mélisande et Pelléas au Royaume d'Allemonde. Une collation sera offerte au public à l'issue de la représentation du dimanche 4 octobre.

L'Espace Nouveau Vallon invite Mme Tiziana Assal **le lundi 5 octobre à 19h00**, pour une **conférence intitulée « La Résilience par l'Art »**, proposée par la Fondation Recherche et Formation pour l'Enseignement du Malade Genève. Comment l'art peut-il favoriser un processus de résilience, c'est-à-dire aider un individu à surmonter un traumatisme, et stimuler ses ressources intérieures pour se reconstruire. A l'issue de cette conférence, les personnes intéressées pourront s'inscrire pour participer à l'atelier de peinture « Le Carnet de voyage » qui aura lieu le vendredi 30, samedi 31 octobre et dimanche 1^{er} novembre 2015 à l'Espace Nouveau Vallon. Une verrée suivra cette conférence et permettra ainsi d'échanger avec Mme Assal et des membres de la Fondation.

C'est par le biais d'une exposition-jeu d'éveil culturel que nous aurons plaisir à déambuler au milieu des chevalets de Paul Cézanne, précurseur du cubisme, amoureux des paysages, des portraits et des natures mortes. **« Ô Cézanne » ouvrira ses portes par un vernissage qui aura lieu le jeudi 8 octobre 2015 à 18h30 à l'Espace Nouveau Vallon**, en présence de M. Roland Besse, responsable du Centre d'éveil culturel de la Vallée de la Jeunesse qui a imaginé, créé et réalisé cette exposition interactive. **Dès le vendredi 9 et jusqu'au 25 octobre**, l'exposition accueillera en journée les classes primaires de notre commune mais aussi du canton, des centres de rencontres et loisirs, des écoles privées mais aussi le grand public. Un atelier « La marotte au gilet rouge et son panier de pommes » sera proposé les mercredis, samedis et dimanches, ainsi que tous les après-midis des vacances scolaires, par une équipe d'animateurs spécialisés. Proposée pour les enfants dès 4 ans, cette exposition saura certainement passionner petits et grands !

Le cycle de **conférences Jean-Jacques Gautier** reprendra son cours pour la saison d'automne avec deux conférences sur le thème « Prix Nobel et droits humains ». **Mardi 13 octobre à 20h00, ce sera « Aung San Suu Kyi : son combat, son devenir »**, figure légendaire de la résistance birmane qui sera à l'honneur. Après la projection du documentaire de Manon Loizeau « Un rêve birman », nous aurons l'honneur de recevoir M. Laurent Amelot, spécialiste de la Birmanie, pour une conférence qui évoquera notamment la Birmanie contemporaine et le rôle du général Aung San dans la construction de ce pays. Une verrée sera proposée au public lui permettant de prolonger les discussions qui s'annoncent d'ores et déjà très enrichissantes avec le conférencier.

PETITE ENFANCE ET ÉCOLES

Concernant la crèche située dans le complexe intergénérationnel du « Nouveau Prieuré », vous savez très certainement toutes et tous, que cette dernière est officiellement ouverte depuis le 31 août et qu'elle offre 63 places d'accueil à quelques 74 enfants.

La problématique des frais de fonctionnement de cette institution pour l'année en cours figure au demeurant à l'ordre du jour de votre Conseil tenu ce soir.

Sachez encore qu'une assemblée générale des copropriétaires du complexe intergénérationnel du « Nouveau Prieuré » a eu lieu avant-hier et qu'à cette occasion, les diverses futures charges de copropriété telles que les frais d'entretien des locaux communs, les frais d'électricité en lien avec

la production d'eau chaude sanitaire et d'eau froide, de chauffage et autres, ont pu être déterminés après approbation de diverses clés de répartition.

Concernant les écoles, le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 16 septembre, de renouveler son soutien au projet du Chênois Volleyball consistant à organiser un tournoi de minivolley dans nos écoles, octroyant pour ce faire, une subvention d'un montant de CHF 8'000.-.

AFFAIRES SOCIALES

Concernant l'attribution des subventions 2015 en faveur des associations et organismes actifs dans le domaine de l'aide au développement et conformément à ses compétences, le Conseil administratif a décidé de ces dernières lors de sa séance de la veille.

Ainsi, des subventions ont été attribuées à quelques 41 organismes dans le domaine de l'aide au développement pour un montant de CHF 171'340.

À cet égard, une liste de ces diverses attributions circule étant précisé que cette dernière vous sera également transmise sous forme électronique demain 25 courant.

Par ailleurs, un montant de CHF 85'660.- a été versé à la FGC dans le cadre du partenariat qui nous lie à cette dernière.

Pour le surplus, sachez encore que les questionnaires relatifs aux demandes de subventions formulées par les diverses associations seront disponibles sur le site internet communal dès le 1^{er} janvier 2016, étant encore précisé que seules les associations ayant des projets en lien avec une thématique particulière que nous définirons, seront invitées à déposer des demandes pour les deux prochaines années.

Le Conseil administratif a, par ailleurs, décidé récemment d'octroyer deux subventions d'un montant de CHF 5'000.- chacune par l'intermédiaire du fonds d'aide en cas de catastrophe, à l'EPER, ainsi qu'à Caritas pour leurs programmes d'assistance en faveur des victimes du conflit affectant la Syrie.

Le Conseil administratif entend par ailleurs poursuivre son action en faveur des personnes formulant des demandes de bons repas à prix réduit dans nos restaurants scolaires.

Et enfin concernant nos seniors, le Conseil administratif souhaite renouveler son engagement dans le cadre de la prochaine campagne de lutte contre la canicule, en faisant parvenir, le moment venu, un flyer à l'ensemble des aînés puis en cas de canicule avérée, de contacter par téléphone les personnes isolées.

À cet égard, des réflexions sont également en cours afin de redynamiser le Club des aînés communément appelé Les Chênes 50 ans et plus.

PREVENTION ET SECURITE

Police municipale

En date du mardi 25 août, un nouveau règlement, modifiant la précédente version, sur les agents de la police municipale (RAPM) a été publié dans la FAO.

Cette nouvelle révision a pour but d'éclaircir et élargir ultérieurement les compétences des agents de police municipale en matière de délits et contraventions, notamment dans les domaines de la LCR, de la Loi fédérale sur les stupéfiants et substances psychotropes, de la législation sur les armes et sur celle des étrangers.

Il y est par ailleurs précisé qu'en matière de délits, la compétence des agents de la police municipale est subordonnée à l'agrément du Département de la sécurité (DSE) qui « s'assure, commune par commune, que le corps de police municipale concerné dispose de l'effectif formé et de l'équipement nécessaire. »

À cet égard, nous sommes en attente des directives du Département avant de pouvoir nous déterminer quant aux besoins précis de nos agents de police municipale en termes d'équipement dans le cadre de l'application de leurs nouvelles compétences et je ne manquerai pas de revenir vers vous, le moment venu, pour plus de précisions.

Recrudescence des cambriolages et du trafic de cannabis.

Après avoir enregistré une baisse bienvenue et significative des cambriolages durant les huit premiers mois de l'année, notre commune n'est pas épargnée par la recrudescence de ce type de délits, enregistrée ces 10 derniers jours – à cet égard, on ne le rappellera jamais assez : sécurisons nos habitations !

Il nous a également été signalé des individus suspects aux abords de la Seymaz, à Conches, dans les environs du collège de Claparède notamment. Nos agents ont donc intensifié leur présence dans ce secteur.

Par ailleurs, la police cantonale a déjà procédé à des saisies de produits cannabiques et à des arrestations en lien avec cette problématique et dans cette zone.

N'hésitez pas à appeler la police cantonale ou municipale si vous deviez apercevoir des individus ou mouvements suspects – vos signalements nous sont précieux et nous aident à ne tolérer aucun trafic sur notre territoire communal.

PREVENTION JEUNESSE ET ACTION COMMUNAUTAIRE

Collaboration avec les Écoles

Depuis plus d'une année, la police municipale a renforcé sa collaboration avec les Écoles de Chêne-Bougeries, tant au niveau primaire que secondaire, dans les domaines de la sécurité routière et de la prévention en matière de consommation d'alcool, de stupéfiants et de respect des espaces publics.

C'est dans cette dynamique que s'inscrivent plusieurs actions et rencontres entre le Cycle d'Orientation de la Gradelle et nos agents :

- Le mercredi 7 octobre, une intervention de la police municipale aura lieu au CO dans le cadre de la présentation des métiers.
- Le jeudi 15 octobre, la police municipale rencontrera les élèves d'une classe du cycle en salle du Conseil municipal, pour un échange et des discussions sur les thèmes de la sécurité et de la prévention.

Chantier éducatif dans le préau de l'École de Chêne-Bougeries

Lors de sa séance du 18 juin 2015, votre Conseil avait octroyé un crédit complémentaire pour des travaux divers dans le préau de l'École de Chêne-Bougeries, permettant, entre autres également, la réalisation d'un revêtement en céramique recyclée par un groupe de jeunes et deux artistes conformément à notre règlement communal des Parcs et préaux, qui prévoit expressément d'associer les jeunes à des réalisations et travaux dans les espaces publics, comme forme de prévention.

Cette réalisation étant terminée, je prévois une petite inauguration dans le préau, courant octobre, avec les artistes et les jeunes, à laquelle vous serez cordialement conviés.

Je reviens à cet égard sur un questionnement de Madame Armand concernant la rétribution des jeunes travailleurs dans le cadre de ce chantier éducatif, qui lui semblait élevée, fautive, peut-être, d'être au bénéfice de tous les détails.

Les jeunes qui travaillent dans le cadre de chantiers éducatifs ou sous forme de petits jobs pour le compte de notre commune sont payés au tarif de la FASE à raison de CHF 16.- de l'heure. À ces tarifs, s'ajoutent les charges sociales et vacances que nous payons à la FASE. Les petits jobs et chantiers éducatifs nous coûtent donc CHF 19.50.- / l'heure.

Concernant ce chantier 6 jeunes adultes, âgés de 18 à 25 ans et 2 adolescents des Trois-Chêne ont effectué 239 heures de travail pour une facture totale s'élevant à CHF 4660.50. Il est vrai que le crédit prévoyait une somme plus élevée par mesure de sécurité car nous ne pouvons jamais être certains, avant un chantier d'une telle ampleur, de ne pas avoir sous-estimé les délais d'exécution. En l'occurrence, notre groupe de jeunes particulièrement dynamique a travaillé avec beaucoup de motivation, malgré la chaleur, pour respecter le temps imparti.

Je tiens à rappeler ici l'importance des petits jobs, des chantiers éducatifs et de la réinsertion pour notre commune.

C'est grâce, notamment, à ces petits jobs, que nous pouvons assurer des prestations essentielles comme le nettoyage de nos parcs et espaces publics le dimanche et en semaine des nettoyages supplémentaires durant l'intervalle du déjeuner.

C'est grâce également au domaine de la réinsertion, même si il ne concerne pas directement les jeunes mais les Ateliers du Vallon de la Fondation Feux-Verts que notre commune est désormais pratiquement propre de tout tag et que nos habitants bénéficient de cette extraordinaire opportunité. Nous constatons ainsi que nous sommes dans une dynamique « gagnants-gagnants ».

Clean Up Day

Pour rester dans le thème de la jeunesse et des petits jobs, je vous informe que cette année encore notre commune s'est associée à celle de Chêne-Bourg dans le cadre de la journée Clean Up Day. Cinq jeunes sous la supervision d'un travailleur social hors murs ont ainsi participé au nettoyage de la Seymaz le 11 septembre à partir de 10h00. Globalement plus propre que l'an passé, plusieurs déchets de chantier ont néanmoins été retrouvés par les jeunes, dans le cours d'eau. Une sensibilisation et des rappels à l'ordre directement auprès des entreprises et maîtres d'œuvre seront ainsi effectués au cours des prochaines semaines.

Communications de M. Jean-Michel Karr, conseiller administratif.

TERRITOIRE ET VILLAGE DE CHENE-BOUGERIES

Le Conseil administratif avait rencontré, le 24 juin, Maître François Bellanger, accompagné de représentants de Swiss Life AG et du Crédit Suisse, concernant la procédure de modification de limites de zones N° 29'810 en lien avec le projet de rénovation et de surélévation des bâtiments sis à hauteur des N^{os} 70 à 134 du chemin De-La-Montagne.

D'entente avec le président de votre Conseil, Maître Bellanger et ses mandants, ainsi que des représentants du comité du Groupe Montagne, accompagnés de leur conseil, Maître David Lachat, ont été reçus, hier soir, par la commission ad hoc homonyme, lors d'une séance élargie aux membres de la commission Territoire.

Le Conseil administratif a, par ailleurs, décidé, lors de sa séance de ce même 23 septembre, de former opposition à cette procédure de modification des limites de zones du chemin De-La-Montagne.

En conséquence, un courrier sera adressé à M. François Longchamp, Président du Conseil d'État, d'ici le 28 courant, délai fixé par la publication dans la FAO du projet de loi y afférent.

Dans le domaine du Territoire toujours, le Conseil administratif a reçu, lors de sa séance du 26 août, Mme Anne Vuichard, M. Hendrik Opolka et M. Olivier Sonderegger, respectivement cheffe de service Lac-Drize, chef de projet à la Direction du développement urbain de la rive gauche et architecte urbaniste en charge de différents PLQ sur le territoire communal au sein de l'Office de l'urbanisme du DALE, pour une présentation du Grand projet Chêne-Bourg – Chêne-Bougeries.

À cet égard, les représentants du Département sont également venus présenter ce Grand projet, lors de la dernière séance de la commission du Territoire du 7 courant, laquelle avait, pour l'occasion, été élargie à l'ensemble des membres de votre Conseil.

Je précise encore que nous avons reçu ce jour une lettre de ces personnes pour nous informer qu'une séance d'information, participation, concertation concernant le PLQ dit Chevillarde / Jules Cougnard, lequel comprend la parcelle n° 491, aura lieu le mardi 6 octobre, à partir de 19 h 00, à la salle communale Jean-Jacques Gautier.

Concernant le Village de Chêne-Bougeries, sachez qu'une rencontre a eu lieu, le 19 juin, avec des représentants de la DGT (DETA) concernant la problématique des voies de circulation et de l'aménagement de l'espace public au Village de Chêne-Bougeries, sachant que ce dossier est de la compétence du canton.

Le canton a expliqué à cette occasion l'intention des TPG et de la direction générale des transports (DGT) de supprimer l'arrêt de tram « Chêne-Bougeries » et de le fusionner avec celui de « Grange-Falquet » en le ripant en peu plus vers l'équidistance entre les deux arrêts existant aujourd'hui ; ceci pour essayer de garantir l'accès au tram depuis le chemin De-La-Montagne avec le moins de marche possible et de mieux desservir l'école de culture générale Jean-Piaget, laquelle est le théâtre actuellement de situations extrêmement dangereuses du point de vue de l'afflux sur les quais. Cette séance a été suivie d'une autre séance concernant l'aménagement de la route de Chêne au cours de laquelle ces propositions ont bien entendu

été reprises, les TPG étant inquiets concernant leur vitesse commerciale. M. Karr a eu ainsi l'occasion de leur rappeler que des trams qui ne s'arrêteraient jamais permettraient de garantir une vitesse commerciale plus élevée...mais ce n'était pas le but non plus. Donc on essaie de trouver des solutions. Il faut savoir qu'à Chêne-Bougeries, contrairement à ce qu'on pense, la vitesse commerciale est excellente puisque le Plateau est pratiquement en site propre et que le tram peut donc rouler à fond la bise.

Par ailleurs, une rencontre a eu lieu, le 16 courant, avec le directeur de la société Valres Fund, laquelle a acquis, il y a quelques mois, les parcelles N^{os} 434, 435 et 437 situées dans le Village de Chêne-Bougeries, ceci afin d'examiner, entre autres, quelles pourraient être les synergies, le moment venu, entre le chantier de rénovation/transformation des bâtiments sis à hauteur des N^{os} 17 et 19 et le chantier « A » communal. Cette personne avait déjà rencontré le Conseil administratif en juillet et nous avons convenu lors de cette dernière rencontre de mettre sur pied en novembre un atelier de travail réunissant tous les propriétaires privés concernés et la commune afin de fertiliser en quelque sorte les idées des uns et des autres en présence, non seulement des auteurs du plan de site, pour le compte de l'Etat, subséquemment de la commune, mais également de M. Ferrari qui avait remporté le mandat d'études parallèles (MEP) à Chêne-Bougeries, lequel avait donc donné le ton à l'aménagement de tout cet espace intérieur. L'idée consiste à trouver des solutions qui conviennent à tout le monde concernant l'ouverture des espaces situés à l'intérieur de l'îlot.

Par ailleurs, afin de permettre à nos architectes mandataires de procéder à l'ensemble des relevés nécessaires dans le cadre du dépôt d'une demande d'autorisation de construire, pour laquelle votre Conseil a voté un crédit d'investissement et financement, divers encombrants seront évacués, d'ici la fin de la semaine, du bâtiment sis au N^o 25.

Une opération similaire aura lieu, la semaine prochaine, pour ce qui concerne le bâtiment sis à hauteur du N^o 27, en accord avec l'exploitante du café de la Fontaine et avec l'appui d'une société spécialisée externe.

BIODIVERSITE – ESPACES PUBLICS

Concernant la « Voie verte CEVA », le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 26 août, de prendre en charge, pour un montant estimé à CHF 38'664.- TTC, les frais liés à un projet d'aménagement complémentaire à proximité immédiate du groupe scolaire de la Gradelle.

Cette dépense sera imputée dans le cadre du budget de fonctionnement communal. Il s'agit en fait d'améliorer la proposition tout à fait minimaliste qui figurait dans la procédure d'approbation des plans du projet CEVA auprès de la Confédération en vue de faciliter l'accès au groupe scolaire de la Gradelle par des machines de nettoyage des espaces publics appartenant à la commune, respectivement d'améliorer un peu la qualité de ces espaces.

Il était, par ailleurs, prévu que les membres de la commission Biodiversité puissent participer, lors de leur séance du 1^{er} septembre, à une visite du tracé CEVA sur le territoire communal depuis la Gare des Eaux-Vives, accompagnés de représentants de la direction de projet.

Cette visite qui doit être faite par temps sec, a malheureusement dû être annulée en raison du mauvais temps.

Elle devrait avoir lieu, pour autant toujours que la météo le permette, lors de la prochaine séance de commission.

FEU - PC

Sur proposition du Commandant de la Compagnie 21, le Conseil administratif a accepté, au cours des dernières semaines :

- la demande de radiation de l'aspirant Féhmi Fathallah
- la démission du sapeur Ouissem Boughanmi et
- la demande d'admission de l'aspirant Sam Martone.

Par ailleurs, d'entente avec mon collègue et Maire, les membres de la commission Finances seront saisis, lors de leur prochaine séance prévue le 6 octobre, d'un crédit d'investissement et financement, d'un montant de CHF 45'000.- TTC, lié à l'acquisition d'un véhicule de piquet destiné aux chefs d'interventions de notre Compagnie 21.

5. Propositions du Conseil administratif :

5.1 Budget de fonctionnement de l' « Espace de Vie Infantile (EVE) Nouveau Prieuré » : vote d'un crédit budgétaire supplémentaire 2015 (CHF 180'000.- TTC)

Le président passe la parole à Mme Garcia Bedetti.

Mme Garcia Bedetti relève que l'exposé des motifs est très détaillé. Les deux commissions ont préavisé favorablement ce crédit complémentaire à l'unanimité. Si ce crédit devait ne pas être voté, la crèche ne pourra pas fonctionner jusqu'à la fin de l'année. En effet, il était prévu qu'elle ouvre en offrant 30 places, mais elle accueille aujourd'hui 74 enfants pour 63 places, ce qui est d'ailleurs une bonne chose. Mme Garcia Bedetti invite donc les conseillers municipaux à voter ce crédit complémentaire.

Le président passe la parole à M. Locher.

M. Locher remarque que ce crédit complémentaire n'est pas une surprise puisque Mme Grandjean-Kyburz avait annoncé au Conseil municipal lors de la précédente législature que, suite à la décision d'ouvrir à 100 % cette crèche dès la rentrée, le Conseil municipal serait amené à voter un crédit complémentaire.

Le président passe la parole à M. Fassbind, président de la commission Finances.

M. Fassbind indique que la commission Finances a préavisé favorablement, le 8 septembre 2015, à l'unanimité, soit 8 voix pour, ce crédit d'investissement.

En l'absence de M. Stroun, président de la commission Petite enfance et Jeunesse, le président passe la parole à M. Borda d'Água.

M. Borda d'Água indique qu'en commission Petite enfance et Jeunesse du mercredi 26 août 2015, le crédit supplémentaire de CHF 180'000.- a été accepté par 5 voix pour, soit à l'unanimité.

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L' « ESPACE DE VIE ENFANTINE (EVE)
NOUVEAU PRIEURÉ » : VOTE D'UN CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE
2015 (CHF 180'000.- TTC)

Vu les articles 30, lettre a, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 5 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission Petite enfance et Jeunesse lors de leur séance du 26 août 2015,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission Finances lors de leur séance du 8 septembre 2015,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **23 voix pour, soit à l'unanimité,**

- De procéder au versement d'une subvention supplémentaire pour le fonctionnement de l'EVE Nouveau Prieuré.
- D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2015 de CHF 180'000.- TTC.
- De comptabiliser cette charge supplémentaire dans le compte de fonctionnement sous la rubrique numéro 54.365.
- De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

5.2 Mise aux normes de la chaufferie de l'école de Chêne-Bougeries : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 110'000.- TTC)

Le président passe la parole à M. Locher.

Comme expliqué en commission et dans l'exposé des motifs, M. Locher indique que cette chaudière arrive en fin de vie – ce n'est d'ailleurs pas la seule de la commune puisque la chaudière à gaz de l'école de Conches nécessitera aussi un assainissement. Il rappelle que la route de Chêne devrait être assainie par le Canton en particulier au niveau phonique. Les travaux sur la chaudière de l'école de Chêne-Bougeries avaient été retardés par les soins de M. Locher lors de la dernière législature en l'attente d'une détermination de l'État sur le moment auquel la route serait assainie, dans l'idée de pouvoir lancer, le moment venu, une étude de faisabilité sur le raccordement de l'école à la chaufferie centralisée à bois pour étendre le parc des bâtiments publics chauffés par ladite chaufferie centralisée. La commune

avait reçu une garantie de l'Etat pour continuer l'exploitation de la chaudière de l'école de Chêne-Bougeries jusqu'à fin 2017. Or, lors des derniers contrôles, qui ont eu lieu avant l'été, il s'est avéré que les normes n'étaient véritablement plus respectées. La commune a été intimée de procéder à un changement et à un assainissement complet de cette chaudière d'ici à la fin de l'année. M. Locher a souhaité attendre la fin de l'été pour pouvoir présenter formellement au Conseil municipal une demande de crédit d'investissement pour changer cet équipement. L'idée consiste à entreprendre rapidement les travaux, avant la période de chauffe de l'école. Dans le cas contraire, il est vraisemblable que l'État intimerait à la commune de fermer l'école. Le changement de chaufferie ne remettra sans doute pas en question le chauffage à distance, si besoin, puisqu'il est possible de récupérer ces équipements par ailleurs. Dans la situation actuelle, M. Locher invite le Conseil municipal à aller de l'avant avec ce crédit afin que les enfants aient chaud cet hiver.

Le président passe la parole à M. Ulmann, président de la commission Bâtiments et Travaux.

M. Ulmann indique que ce sujet a fait l'objet d'une discussion et d'un vote sans appel puisque le crédit sollicité a été approuvé à l'unanimité. De toute façon, la commune n'a pas vraiment le choix. La fenêtre de tir est extrêmement courte pour installer la chaufferie : il faut le faire pendant les vacances pour ne pas perturber le fonctionnement de l'école.

Le président passe la parole à M. Fassbind, président de la commission Finances.

M. Fassbind signale que la commission Finances a fait l'impasse sur ce vote parce qu'il aurait été nécessaire de convoquer une séance particulière pour cet objet. La commission Finances s'en est remise à la commission Bâtiments et Travaux, partant de l'idée que si celle-ci n'avait pas de remarques particulières, elle n'en aurait sans doute pas non plus. Il n'y a donc pas eu de préavis à ce sujet.

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

MISE AUX NORMES DE LA CHAUFFERIE DE L'ÉCOLE DE CHÊNE-BOUGERIES :
VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT
(CHF 110'000.- TTC)

Vu l'article 30, al. 1 lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 6 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission Bâtiments et Travaux lors de leur séance du 14 septembre 2015,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **23 voix pour, soit à l'unanimité,**

- D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 110'000.- TTC pour la mise aux normes de la chaufferie de l'école de Chêne-Bougeries.
- De comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif.
- D'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale.
- D'amortir la dépense nette prévue de CHF 110'000.- TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 21.01.331 « Amortissement ordinaire du patrimoine administratif », de 2016 à 2025.

5.3 Modification des statuts de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries

Le président passe la parole à M. Locher.

M. Locher rappelle que la ville de Chêne-Bougeries s'est dotée d'une Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries qui avait pour but initialement de réhabiliter le village. Or, force est de constater que ce but n'a pas vraiment été atteint. Parallèlement, le parc immobilier de la ville de Chêne-Bougeries s'est étendu. Les discussions lors des précédentes législatures ont montré qu'il y avait plusieurs options. Il avait été envisagé de dissoudre la fondation, vu son intérêt ; une *ruling* de l'administration fiscale cantonale avait même été obtenu quant à l'exonération fiscale de la future répartition des actifs de cette fondation. Suite à l'ensemble des réflexions et des travaux qui ont eu lieu, la proposition consistant à plutôt modifier ces statuts est apparue. M. Locher a personnellement poussé, lors de la précédente législature, à la mise sur pied d'une Fondation pour le logement à Chêne-Bougeries dont le but consiste à pouvoir proposer aux habitants de Chêne-Bougeries, des logements adaptés à leurs besoins. Ce projet a fait l'objet de multiples discussions et d'un consensus rédactionnel au sein du Conseil de Fondation puis de la commission Finances. Sur cette base, le projet tel qu'il avait été avalisé par les représentants de l'ensemble des partis représentés au Conseil municipal a été validé, également sous forme de projet, par le service cantonal de surveillance des fondations. Il s'agit ce soir de faire adopter formellement au Conseil municipal la modification des statuts, afin qu'ils puissent par la suite être formellement validés par le service de surveillance des fondations puis formellement adoptés par le Grand Conseil pour qu'ensuite cette fondation puisse être mise sur pied conformément aux statuts modifiés. Les conseillers municipaux ont reçu le projet de statuts. M. Locher les invite à adopter ces modifications. Il y a peut-être encore quelques fautes d'orthographe, mais comme ces statuts sont issus d'un consensus et que toute modification nécessiterait de repasser devant le service de surveillance des fondations pour validation, M. Locher propose au Conseil municipal d'aller résolument de l'avant.

Le président passe la parole à M. Fassbind, président de la commission Finances.

M. Fassbind indique que la commission Finances, en date du 9 décembre 2014, a voté une entrée en matière concernant la problématique de la transformation de la fondation. Elle avait accepté cette entrée en matière par 7 voix pour et 1 abstention, l'idée étant que le Conseil administratif ne voulait pas engager la procédure et donc des frais juridiques importants avant d'être assuré de la volonté du Conseil municipal d'aller de l'avant concernant ce dossier. Le

18 février 2015, en présence de Me Malek-Asghar, la commission Finances a eu une séance que M. Fassbind qualifierait de séance de travail. Elle a discuté en particulier de la composition du Conseil de Fondation, de la problématique de la surveillance et de la confidentialité, de la problématique du personnel dont pourrait éventuellement disposer cette fondation ainsi que de la sélection des locataires et du droit de retour. Les différents articles ont été expliqués, amendés, modifiés. M. Fassbind tient particulièrement à remercier l'apport de M. Le Guern. Pendant cette séance de travail très constructive, les commissaires ont pu faire des modifications, en bénéficiant des connaissances de Me Malek-Asghar, lequel a ensuite retravaillé ces statuts, puis les a présentés en commission Finances le 10 mars 2015. À cette occasion, la commission a préavisé à l'unanimité ces statuts modifiés.

Le président ouvre la discussion.

M. Gross souhaite souligner devant le Conseil municipal l'exemplarité du processus d'élaboration de ces statuts. Comme l'a rappelé M. Fassbind, il y a eu plusieurs séances de travail. Tout le monde a pu s'exprimer et proposer d'amender les différents articles. Quelqu'un de très compétent, en la personne de Me Malek-Asghar, est venu répondre lors de deux ou trois séances à toutes les questions des commissaires. M. Gross a pris beaucoup de plaisir à élaborer ces statuts et il souhaite qu'il soit possible de travailler dans une telle entente sur les statuts à venir.

Lors des discussions sur les statuts, au Conseil de Fondation et ensuite en commission Finances, Mme Sobanek avait formulé plusieurs propositions. Elle a analysé les statuts d'autres fondations de logement. À cet égard, elle se rappelle notamment qu'un souci avait été exprimé concernant la représentation du Conseil municipal, notamment des différentes sensibilités au sein du Conseil de Fondation. On lui a toujours répondu que cela n'irait pas, que ce serait comme pour les votations où il faut avoir une femme, quelqu'un qui représente telle couche sociale et telle autre, que ce serait tellement compliqué. On lui avait également affirmé que le Conseil municipal votera pour une bonne répartition des membres au sein du Conseil de Fondation, qu'il fera attention que toutes les sensibilités soient représentées. Ensuite, les élections ont eu lieu et le Conseil municipal est maintenant à majorité PLR. Il n'y a donc maintenant strictement aucune garantie statutaire de pouvoir placer quelqu'un qui n'appartient pas au PLR au Conseil de Fondation. Mme Sobanek invite les membres du Conseil municipal à examiner le chapitre I intitulé « Conseil de Fondation » des statuts. Selon l'art. 8, « la Fondation est administrée par un Conseil de 9 membres, composé comme suit :

a) un Conseiller administratif, qui en fait partie de droit, désigné par le Conseil administratif » : Mme Sobanek remarque que le Conseil administratif se compose de deux PLR et d'un Vert, ce sera donc un PLR qui sera désigné.

« b) trois membres élus par le Conseil administratif » : les deux membres PLR du Conseil administratif choisiront donc des représentants PLR.

« c) cinq membres élus par le Conseil municipal, mais pas obligatoirement choisis en son sein » : la majorité du Conseil municipal PLR peut donc choisir cinq membres du PLR. Cela ne veut pas du tout dire que Mme Sobanek pense qu'un membre du PLR est une personne malhonnête, que le PLR va mal faire les choses. Mais cela manque quand même un peu de représentation d'autres sensibilités car on sait qu'en ce qui concerne la politique du logement, des loyers, etc., les différents partis n'ont pas les mêmes avis. Mme Sobanek invite à être extrêmement prudent avec les dispositions contenues à l'art. 8 des statuts. Dans la discussion notamment en commission Finances – et c'est vrai que les commissaires ont discuté en très bonne composition –, il n'a pas été imaginé qu'on ne tiendrait éventuellement pas compte d'autres sensibilités politiques. Mme Sobanek souhaite introduire dans cet article un garde-

fou : que l'on tienne compte de ces autres sensibilités politiques. Sinon, tous les membres des autres partis peuvent rentrer chez eux et le PLR décide de tout dans son caucus. Il placera dans toutes les fondations de la ville des représentants du PLR – on placera un petit panneau à l'entrée de Chêne-Bougeries : « Bienvenue à PLRland » (ce pourrait d'ailleurs presque déjà être le cas pour Conches). C'est un peu une plaisanterie et il ne faut pas que les membres PLR de ce Conseil se sentent vexés. Mais cet art. 8 des statuts mérite sérieusement un ajout.

M. Favarger rappelle, en écho aux propos de Mme Sobanek, que toute démocratie ne fonctionne bien que lorsqu'on a un certain respect des minorités. Si les minorités sont complètement exclues d'un processus, il existe un danger que ce processus ne soit pas réellement démocratique. C'est pour cela que M. Favarger est sensible à ce qu'a dit Mme Sobanek. Il faudrait effectivement peut-être prévoir quelque chose dans cet article.

M. Fassbind remercie Mme Sobanek de donner au PLR d'excellentes idées quant à la manière de gérer cette commune. Le PLR n'y avait pas pensé, mais maintenant qu'on le dit et que cela vient de Mme Sobanek, il va y réfléchir. Plus sérieusement, M. Fassbind croit qu'il s'agit ici de l'exemple même d'un excellent travail qui a été réalisé en commission Finances. L'idée était que le Conseil municipal ait un contrôle sur la fondation sans y être toutefois trop impliqué. Cinq membres, soit une majorité, sont élus par le Conseil municipal, mais pas obligatoirement choisis en son sein. L'idée était de ne pas forcément désigner des conseillers municipaux, ceci pour plusieurs raisons. Premièrement, cela permet d'engager des personnes qui ont différentes opinions politiques ou sensibilités. Deuxièmement, cela permet de désigner des personnes qualifiées. Et surtout, troisièmement, cela évite de « mettre sur la tête » le Conseil de Fondation à chaque législature. En effet, les conseillers municipaux membres du Conseil de Fondation arrêteraient quasiment leur activité en janvier en vue des prochaines élections parce qu'ils ne savent pas s'ils pourront continuer à siéger ou pas. Il s'agissait donc de constituer un Conseil de Fondation un tant soit peu pérenne. M. Fassbind pense que Mme Sobanek fait aussi confiance au Conseil municipal pour présenter cinq candidats qui ne soient pas exclusivement des promoteurs PLR – dans ce cas-là, il y aurait de toute manière d'autres voies de recours que cet hémicycle pour crier au scandale. Cet article des statuts permet une meilleure représentativité. Il offre la possibilité, chaque année, au Conseil municipal de reprendre la main. L'idée est que cette fondation puisse être constituée rapidement. Si cette dernière fonctionne à satisfaction, le Conseil municipal n'aura pas à intervenir. S'il devait y avoir des problèmes, le Conseil municipal pourra reprendre le contrôle à tout moment. L'article visé est intelligent, équilibré. M. Fassbind espère que la Fondation, fonctionnera sur le long terme, avec une majorité PLR, avec une majorité socialiste ou avec un Conseil municipal très panaché.

M. Colquhoun souhaite revenir au sens du texte, au-delà de la pré-allergie PLR de sa préopinante. Lorsqu'il est dit « trois membres élus par le Conseil administratif », c'est le Conseil administratif qui, dans sa collégialité, élit des spécialistes. Et quand il est dit « cinq membres élus par le Conseil municipal », il est clair qu'une discussion aura nécessairement lieu au sein du Conseil municipal et que par conséquent, toutes les sensibilités seront représentées. Venir inscrire les sensibilités, c'est faire fi de cette ouverture au dialogue que chacun espère dans ce nouveau Conseil municipal.

M. Karr dirait aux membres du Conseil municipal qu'ils doivent faire confiance au Conseil administratif. Le Conseil administratif est en train de constituer un autre Conseil de Fondation, celui du « Nouveau Prieuré ». Le Conseil administratif donne là un exemple éclatant de diversité en y plaçant des personnalités PLR mais également des personnalités

issues d'autres tendances politiques. M. Karr pense notamment à Mme Tiercy, conseillère municipale pendant seize ans et mère spirituelle de l' « EVE du Nouveau Prieuré », laquelle a pleinement trouvé sa place autour de la table. Il pense qu'il faut faire confiance au Conseil administratif pour trouver une telle diversité dans le cadre de la fondation dont le Conseil municipal discute ce soir.

Mme Sobanek est désolée de dire à M. Karr qu'elle a bien vu que ce Conseil administratif dont il parle n'est même pas capable de trouver un conseiller administratif qui prenne en charge le domaine du social avec tout ce que cela comporte, à savoir une commission Sociale. En ce qui concerne le traitement des minorités, l'idée de liquider la seule commission ayant une présidence socialiste montre comment le Conseil administratif met cela en pratique. Si les choses ne s'étaient pas passées ainsi, Mme Sobanek aurait peut-être gardé une once de confiance. Sinon, elle aimerait bien leur citer un petit copain qui s'appelle Lénine. Il a dit : « La confiance, c'est bien, le contrôle, c'est mieux. » Dans notre monde politique, le contrôle passe par l'écrit. Lorsque Mme Sobanek achète quelque chose elle sait que les promesses ne sont que des promesses de vente. Si on lui dit qu'une machine va marcher longtemps, elle n'a en fait aucune garantie. Elle marchera peut-être longtemps ou elle ne marchera peut-être pas. De manière analogue, on tiendra peut-être compte des sensibilités pour élire les cinq membres du Conseil, mais rien n'est écrit. *A priori*, on peut accorder sa confiance mais si les choses ne se passent pas ainsi, on n'a aucune prise. C'est uniquement cela que Mme Sobanek dit. Par rapport à l'extérieur, il existe le danger qu'on dise : « C'est ce parti X ou cette équipe Y qui a la mainmise là-dessus ». Les membres de ce Conseil savent très bien ce qui se dit dans la commune de Chêne-Bougeries concernant l'attribution de logements : on dit en effet que c'est un peu une chasse gardée pour la clientèle des différents conseillers administratifs. Les choses sont un peu atténuées maintenant avec la mise en place d'un service Social, mais pendant très longtemps c'était comme cela, et ce sentiment reste toujours présent parmi les gens. Si maintenant on crée une Fondation du logement sans être extrêmement transparent, qu'on ne tente pas de parler texte publiquement, de dire qu'on est des démocrates et non pas des absolutistes éclairés qui affirment : tout pour le peuple mais rien par le peuple... Il faut donc qu'une petite phrase soit ajoutée dans cet article 8 des statuts afin de tenir compte des différentes sensibilités politiques. Il s'agit là d'un garde-fou qui ne coûte finalement rien. Le PLR a la majorité, il peut nommer qui il veut. S'il change cette phrase, c'est un petit « Sugus » qu'il accorde et qui montrerait qu'il ne veut pas avoir un règne absolutiste.

M. Locher est un peu agacé d'être attaqué de cette manière. « Le Conseil administratif distribue des logements n'importe comment, avec du favoritisme » : c'est ce que Mme Sobanek sous-entend en français, or il est bien stipulé dans les statuts que les règlements d'attribution seront publics, l'objectif était de faire les choses de manière entièrement transparente. Que, pour des raisons personnelles qui la concernent, Mme Sobanek soit fâchée à propos d'une commission, c'est son problème. M. Locher ne voit pas le rapport avec le travail qu'il a essayé de réaliser pour mettre sur pied cette fondation. Il s'est donné corps et âme. Il a tenu les engagements qu'il a pris publiquement. Il a réalisé le travail exactement comme initialement prévu. Le groupe socialiste a pu observer le résultat des travaux de la commission dans laquelle siège aussi ses représentants, les statuts ont été adoptés, un consensus a été obtenu. Et maintenant pour des raisons de mauvaise humeur qui lui appartiennent, en raison d'une problématique qui n'a rien à voir, Mme Sobanek vient « déballer son sac » comme si des choses affreuses avaient été faites. Les attributions de logements faites au sein du Conseil administratif pourraient bénéficier d'un outil tel que celui-ci, que M. Locher réclame d'ailleurs depuis plusieurs années et qui vise justement à éviter tout favoritisme. M. Locher n'est pas d'accord avec Mme Sobanek. Il pense qu'elle doit

regarder ce texte d'une manière différente, sans prendre en compte ses seuls intérêts personnels. Qu'on l'excuse, mais il s'est tellement donné pour que cette fondation se transforme qu'il parle peut-être un peu avec le cœur. Cela le heurte que Mme Sobanek vienne maintenant en séance du Conseil municipal « casser » un projet qui est un beau projet et qui, pour une fois, a obtenu l'aval de l'ensemble des partis présents autour de cette table.

Mme Sobanek souligne qu'il n'y a là aucune attaque contre M. Locher. Elle a simplement dit qu'il y avait un certain sentiment dans une partie de la population de Chêne-Bougeries...

M. Locher demande qui a ce sentiment.

Mme Sobanek répond que, par exemple, des gens le lui disent. Elle ne peut pas donner de noms. Ce sont des voisins, des gens comme cela,... Elle l'a dit très franchement, et ce n'est pas une attaque. Elle a également dit qu'avec la création d'un service Social, ce sentiment s'était atténué. La commission Sociale avait élaboré des critères d'attribution de logements. Et M. Locher sait très bien que Mme Sobanek l'a soutenu à 100 % concernant la création d'une Fondation communale pour le logement parce que c'est quelque chose que les socialistes avaient réclamé durant les dernières législatures et qu'ils soutiennent à 150 %. Que M. Locher ne se sente pas attaqué là où il n'y a pas d'attaque ! Mme Sobanek a uniquement dit qu'il faudrait placer un garde-fou. Elle pense que c'est très simple. Il ne faut pas voir des attaques là où il n'y en a pas. Et le groupe l'Alternative est à 150 % favorable à la création d'une fondation pour le logement, avec – comme Mme Sobanek l'a dit aussi lors des séances du Conseil de Fondation – une certaine transparence dans les critères d'attribution des logements. Il n'y a pas d'attaque et elle trouverait dommage que M. Locher le prenne comme cela. Le groupe L'Alternative ne veut pas du tout faire capoter le projet. Il émet une simple proposition.

M. Locher ne pense pas que c'est celui qui parle le plus longtemps qui doit absolument avoir raison. Il maintient parfaitement ce qu'il a dit. Il n'est pas d'accord avec Mme Sobanek.

M. Ulmann pense qu'au niveau technique, il sera un peu compliqué de stipuler « tenir compte des minorités ». Le Conseil municipal peut désigner cinq personnes, pas forcément choisies en son sein. Cela signifie que ces personnes viendront peut-être du Conseil municipal ou que l'on ira les chercher à l'extérieur en fonction de leurs compétences techniques – cela peut être un régisseur, quelqu'un qui construit un immeuble, quelqu'un qui est dans le bâtiment, bref l'on s'entendra sur quelqu'un qui connaît le domaine technique. Cette personne n'aura d'ailleurs pas forcément une affiliation partisane. En plus, le Conseil municipal n'a que cinq postes à pourvoir. Ensuite, d'un point de vue pratique, dans la configuration actuelle où il existe un parti majoritaire et deux partis minoritaires, dire que l'on tient compte d'une sensibilité minoritaire pourrait fonctionner. Cela étant, si seuls des membres du Conseil municipal devaient être désignés, l'on retiendrait 4 PLR et 1 socialiste ou 1 Vert, ou 3 PLR et 1 socialiste et 1 Vert. Mais dans la précédente configuration, avec cinq partis dont aucun n'était majoritaire, cela aurait été très compliqué à mettre en place. En plus, si la commune crée une Fondation où le Conseil municipal statue souverainement sur les personnes qu'il y envoie, le Conseil de Fondation serait bridé par un cadre très contraignant, ce qui n'est pas le but. Si le Conseil municipal avait envie de n'envoyer que 5 conseillers municipaux PLR, cela tordrait un peu le sens du texte, mais ce serait possible. Mais que se passerait-il ? Il y aurait un cadre encore plus étroit qu'actuellement, puisque le Conseil municipal et le Conseil administratif ont maintenant plus de pouvoir dans la gestion des immeubles appartenant à la commune. Dans le cadre de cette nouvelle fondation, un rapport devrait être

fait à l'autorité de surveillance et les règles posées par les buts brideraient la gestion. Enfin, concernant l'attribution des logements, M. Ulmann pense qu'il est effectivement bon, parce que cette question s'est déjà posée, de mettre au point un règlement avec des critères objectifs. Il a cru comprendre que c'est un sujet que la commission Sociale a traité à plusieurs reprises. Elle n'arrive pas ou difficilement à un résultat qui soit juste, c'est-à-dire qu'il n'y a pas un vrai critère juste, car il n'existe sans doute pas de critères véritablement justes. Dire qu'il faut mettre les attributions aux enchères, que c'est celui qui offre le plus qui obtient le logement, fait peut-être rire, mais ce critère ne serait pas forcément le plus injuste parce que la femme enceinte passera peut-être après la personne âgée, ou celui qui est né à Chêne-Bougeries passera devant le jeune qui n'a pas les moyens. Quel est le vrai critère pour dire que quelqu'un peut passer devant quelqu'un d'autre ? Il faut entreprendre quelque chose, mais M. Ulmann ne sait pas si ce quelque chose sera forcément plus juste – cependant il aura le mérite d'être objectif.

Le président demande à Mme Sobanek si elle propose un amendement, auquel cas il fera d'abord voter l'amendement puis le texte de la délibération proposée.

L'amendement de Mme Sobanek est très simple. Il s'agit d'ajouter à l'art. 8 let. c) « cinq membres élus par le Conseil municipal, mais pas obligatoirement choisis en son sein, *si possible de sensibilités diverses* ». Ou alors, il est possible de voter sur le reste du texte et de demander à Me Malek-Asghar de faire figurer un ajout. Il ne s'agit pas de dire « proportionnel » parce que Mme Sobanek voit les problèmes que cela entraînerait et elle sait que dans un texte statutaire, il faut parfois rester le plus vague possible. C'est uniquement un petit garde-fou. Et elle le répète, elle ne veut pas du tout attaquer M. Locher, ce n'est pas une histoire de mauvaise humeur, elle a uniquement dit que les choses se sont passées comme cela. Et l'on pourrait s'imaginer que peut-être cela se passera ainsi – mais probablement cela ne se passera pas du tout comme cela. Il s'agit seulement de mettre en place un petit garde-fou.

M. Borda d'Água a une question de procédure. Si le Conseil municipal vote un amendement et que les statuts sont adoptés, va-t-il falloir les renvoyer devant l'autorité de surveillance des fondations ? Dans ce cas, le processus sera retardé encore de plusieurs mois.

M. Karr croit que la solution à la question de M. Borda d'Água consiste à s'inspirer d'un texte qui figure déjà dans la législation genevoise. Il pense notamment à la loi sur l'aéroport, qui n'est pas vraiment un repère de gauchistes. La loi H 3 25 dit « représentant, dans la mesure du possible, les diverses tendances de la vie économique et sociale du canton et de sa région ». Ici, ce pourrait être « représentant, dans la mesure du possible, les diverses tendances de la vie économique, sociale et environnementale de la commune et des communes avoisinantes », par exemple. Ce sont des formulations passe-partout qui figurent dans la loi et qui ne vont certainement pas faire invalider le texte.

Le président demandant si une telle modification nécessiterait de repasser devant l'autorité de surveillance des fondations, M. Locher répond clairement par l'affirmative.

M. Karr ne pense pas personnellement que cela retardera le processus de façon considérable. Il appartient aux conseillers municipaux de faire une pesée des intérêts au regard des demandes formulées.

M. Fassbind relève que les membres de la commission Finances ont pu constater, lors de la discussion avec Me Malek-Asghar, que certaines bonnes intentions n'étaient finalement pas aussi bonnes que cela. À son sens, le fait que cinq membres soient élus par le Conseil municipal veut aussi dire que les choses se passent en toute transparence : c'est discuté autour de cette table, c'est public, ce n'est pas quelque chose qui se fait entre copains autour d'un verre de blanc et qui est ensuite annoncé. « Par le Conseil municipal » est une mention qui sous-entend que le PLR ne pourra pas placer au Conseil de Fondation que des promoteurs PLR. Ces statuts sont bons. Si les membres du Conseil municipal sont d'accord, il faut les voter, il faut aller de l'avant, cela a assez traîné. Est-ce que Mme Sobanek aimerait perdre du temps maintenant pour recommencer tout le travail à zéro ? Comme elle l'a dit, elle est globalement d'accord avec les statuts proposés. Le fait d'ajouter une phrase bricolée à vingt-cinq autour de la table, qui juridiquement sera problématique même si elle est reprise des statuts de l'aéroport, n'apportera rien de plus. M. Fassbind demandera donc à Mme Sobanek de retirer cette demande et au président de passer au vote.

Mme Sobanek s'excuse de reprendre la parole. Ces statuts seront valables bien au-delà de la composition actuelle du Conseil municipal. M. Karr a dit de faire confiance au Conseil administratif. M. Fassbind dit de faire confiance à cette assemblée. À titre personnel, elle lui fait confiance. Mais qu'en sera-t-il dans vingt ans ? On n'en sait rien, et les statuts seront toujours en place. Elle regrette beaucoup que cela lui ait échappé quand la commission Finances en a discuté – mais chacun connaît les conditions qui prévalaient à ce moment-là. On était en pleine campagne électorale et tout le monde avait beaucoup de choses à faire. Cela lui a échappé quand la commission a discuté des statuts, sinon elle aurait insisté à ce moment-là. Il lui semble que la commission avait quand même évoqué cet aspect des choses. En relisant l'article à froid, elle s'est dit que sa formulation pourrait s'avérer problématique. Mais il n'y a aucun problème : elle proposera volontiers la formulation utilisée à l'aéroport, le Conseil municipal votera, la majorité refusera l'amendement, ce n'est pas grave, cela ne va pas faire capoter le projet. C'est aussi son projet parce qu'elle défend depuis des années la création d'une Fondation pour le logement – elle le répète encore une fois pour que ce soit vraiment clair pour tout le monde.

M. Martinez relève l'inquiétude sur de possibles changements ; si Genève est toujours Genève, si la commune de Chêne-Bougeries existe toujours, les lois cantonales, les lois fédérales, si Genève appartient toujours à la Confédération, etc. Tout peut changer. Mais la commune ne risque pas grand-chose concernant le sujet en discussion aujourd'hui.

Le président ayant invité Mme Sobanek à répéter son amendement pour qu'il le mette aux voix, Mme Sobanek prie M. Karr de lui redonner lecture du texte qu'il a mentionné. Son amendement était bien plus simple, mais il n'est peut-être pas conforme. Elle préfère bien évidemment que la formulation soit conforme.

Sur la base de l'art. 7 al. 2 de la loi sur l'aéroport, M. Karr mentionne la formulation suivante : « représentant diverses tendances de la vie économique, sociale et environnementale de la commune ».

Pour sa part, M. Locher encourage les conseillers municipaux à ne pas suivre cet amendement et à ne pas modifier ce texte qui a été négocié et approuvé par l'ensemble des groupes de la précédente législature.

M. Fassbind se permet de lire un extrait de la page 3 du procès-verbal de la commission Finances : « A la lumière d'autres statuts de fondations du logement existants dans le canton de Genève, Mme Sobanek n'est pas convaincue par une représentation proportionnelle des forces politiques du Conseil municipal car elle ne souhaite pas que la fondation soit un miroir de ce dernier. Par contre, elle a lu que souvent les cinq membres élus par le Conseil municipal ne sont pas des conseillers municipaux. » Ce débat a donc déjà eu lieu en commission, contrairement à ce que Mme Sobanek a affirmé. La commission a eu un débat à ce sujet, elle a considéré différentes options et elle a conclu avec le mandataire que cette formulation convenait.

La parole n'étant plus demandée, le président met aux voix l'amendement, qui consiste à ajouter à l'art. 8 let. c « représentant diverses tendances de la vie économique, sociale et environnementale de la commune ».

- L'amendement est refusé par 13 voix contre, 8 voix pour et 2 abstentions.

L'amendement étant refusé, le président donne lecture de la délibération et la met aux voix.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

MODIFICATION DES STATUTS DE LA FONDATION COMMUNALE POUR
L'AMÉNAGEMENT DE CHÊNE-BOUGERIES

Vu la décision du Conseil de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries du 18 novembre 2014, d'accepter d'entrer en matière concernant un projet de modification des statuts,

vu le préavis favorable par 7 voix pour, soit à l'unanimité, de la commission Finances, lors de sa séance du 10 mars 2015,

vu l'article 2 de la Loi sur les fondations de droit public,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre t), de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **17 voix pour et 6 abstentions,**

1. D'approuver les modifications apportées aux statuts de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries, jointes à la présente délibération.
2. De demander au Département présidentiel de préparer un projet de loi en vue de l'approbation de ces modifications de statuts par le Grand Conseil.

Mme Sobanek signale qu'elle a été abordée par un ancien membre de la Fondation pour l'aménagement. Dans le registre du commerce figurent encore les noms des anciens membres. Il faudrait impérativement procéder aux changements qui s'imposent, parce que cette situation perdure depuis des années. Mme Sobanek l'a déjà dit en séances du Conseil de Fondation à plusieurs reprises.

6. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

6.1 Communication du bureau

Avant de passer la parole aux différents président-e-s de commissions, le président souhaite faire un ajout aux communications du bureau, ayant oublié une mention qui concernait le fonctionnement des commissions. Ainsi, le bureau souhaite que le nombre de commissions élargies à l'ensemble du Conseil municipal soit réduit au strict minimum. Il privilégiera si nécessaire les commissions conjointes entre deux commissions qui doivent être intéressées par le même sujet mais il ne souhaite pas aller au-delà, sauf pour les cas déjà prévus des commissions Réunies.

6.2 Délégation Le Chênois

Concernant la délégation du Chênois, M. Borda d'Água relève que les participants ont tous reçu dans leur boîte aux lettres la nouvelle mouture du journal *Le Chênois*, qui sera encore améliorée dans les prochains numéros, mais qui a désormais, grâce au 100^{ème} anniversaire du journal intercommunal, un « look » un peu plus jeune. *L'Annuaire* a également été distribué dans les boîtes aux lettres aujourd'hui. Le « look » est le même qu'avant mais un toilettage sera probablement entrepris pour le numéro à venir. Par ailleurs, lors de la séance de comité du 31 août dernier, et suite aux élections municipales du printemps, le comité a été renouvelé et les postes repourvus. Ont été nommés en qualité de trésorier de l'association Le Chênois, M. Florian Gross, en qualité de secrétaire, Mme Danielle Bütschi Häberlin de Chêne-Bourg, comme vice-président, M. Adrien Rufener de Thônex et comme président, M. Flávio Borda d'Água.

6.3 Délégation 3 Chêne Culture

Concernant la délégation 3 Chêne culture, M. Borda d'Água indique que lors de la séance de la veille, le comité a élaboré la lettre qui a été lue ce soir dans les communications du bureau. Il a également été procédé à un changement de présidence puisque M. Debarge arrivait au terme de son mandat. A été désigné comme trésorier M. Ivan Ardizzone de Chêne-Bourg. La vice-présidence revient à Thônex, mais la personne n'a pas pu être désignée puisqu'elle n'était pas présente lors de la séance citée et que Thônex entend par ailleurs faire des changements au sein de ses délégués à l'association du 3 Chêne Culture. M. Borda d'Água assume la présidence de l'association 3 Chêne Culture. Il a été évoqué que cette présidence devait surtout revenir à des représentants du Conseil municipal plutôt qu'à un représentant du conseil administratif, vu le travail que cela demande et sachant que les conseillers administratifs sont déjà fort occupés.

6.4 Commission Sociale

Mme Sobanek a été très affectée par la proposition consistant à faire disparaître la commission Sociale au moment des discussions relatives à la constitution des diverses

commissions. Le bureau du Conseil l'a suivie et a accepté la constitution d'une commission Sociale. Par contre, pour le moment, cette commission manque totalement de reconnaissance. Aucun conseiller administratif n'a daigné assister à la dernière séance. La conseillère administrative en charge du domaine n'a pas transmis d'informations sur ce qui se passe au niveau social dans la commune. La soi-disant présidente de la commission Sociale apprend les nouvelles comme tout un chacun durant cette séance du Conseil municipal ou durant les séances de commissions Réunies. Mme Sobanek a donc appris que certaines questions touchant les activités dans le domaine social ont également été évoquées, – il paraît en cinq minutes –, à la fin de la dernière séance de la commission Culture dont l'ordre du jour ne comportait au demeurant aucune mention de discussion à ce sujet.

Mme Sobanek relève que le domaine social ne comprend pas seulement la prise en charge des personnes (on trouve cela dans les règles de l'Hospice général) ou l'aide sociale d'urgence en raison d'une situation grave particulière – celle-là, à la limite, peut être traitée par une employée communale. Une commission sociale, c'est une institution, un collectif de personnes élues représentant des sensibilités diverses de la population. La commission Sociale est là pour analyser, observer et donner des directions d'action et des idées. Elle est le lieu où l'on définit la politique sociale de la commune, dans l'idéal d'entente avec le ou la conseiller-ère administratif-ve en charge du dossier. Et c'est ainsi que cela s'est passé tout au long des dernières années. Des compromis ont été trouvés entre les différentes sensibilités politiques représentées. C'est ainsi qu'a pu être créé l'Antenne Action Trois-Chêne pour l'Emploi et le service Social communal. C'est également ainsi qu'a pu être mis sur pied l'action en Roumanie. Les conseillers municipaux ne le savent peut-être pas, mais la commune y soutient un projet scolaire, en collaboration également avec l'école de culture générale Jean-Piaget. Dans cette école, un projet apprécié par la droite politique genevoise a commencé à être mis en œuvre ; à savoir la scolarisation des enfants roms.

Mme Sobanek remarque que l'action sociale ne doit pas être confondue avec la charité ou avec de l'aumône. Le domaine social concerne tous les aspects du vivre ensemble. Cela va par exemple de l'utilisation des préaux aux occupations des ados en passant par la politique des aînés. Cela touche à l'isolement de certaines personnes, à l'intégration des nouveaux habitants, à l'équipement urbain et urbanistique afin de favoriser les contacts et/ou éviter les conflits. Cela concerne la politique du logement, le travail, bref cela concerne la manière dont les habitants vivent et interagissent ensemble. Ce sont des questions qui méritent une attention autre que cinq minutes à la fin d'une séance. Normalement, la commission Sociale aurait étudié le budget communal 2016 sur la base des explications du conseiller administratif délégué : *nada*. Auparavant, la conseillère administrative en question allait toujours discuter avec la présidente ou pour le moins en séance de commission pour savoir si la commission avait des propositions budgétaires à formuler, si elle souhaitait éventuellement changer le montant de certaines subventions, etc. : *nada*. Des projets ont été coupés – la Roumanie –, d'autres crédits ont été coupés – l'aide au développement – sans aucune explication. La conseillère administrative en charge a dit à la présidente qu'elle communiquera à ce sujet en séance des commissions Réunies – bien. « Cette situation sera une chance pour réaliser autre chose » ont dit certains conseillers municipaux lors de la première et dernière réunion de cette commission. Mais Mme Sobanek se demande : Une chance pour faire quoi ? Du macramé ? Distribuer des pommes et des pommes de terre, des habits, faire des ventes de charité ? Elle ne se sent pas du tout bien là-dedans.

Mme Sobanek a plutôt l'impression, et elle le craint, que la politique politicienne a fait son entrée dans ce Conseil et qu'un mauvais un coup de balai libéral a été donné dans le domaine

social à Chêne-Bougeries, engendrant un démantèlement de ce qui a fonctionné durant des années. Sans une reconnaissance claire et nette de son rôle, il ne va pas être possible de maintenir une commission Sociale qui fonctionne et qui élabore des projets. En tant que présidente de la commission Sociale « hors sol », comme Mme Sobanek l'appelle, elle demande au Conseil administratif de remplir correctement ses fonctions et d'envoyer un conseiller administratif lors des séances de la commission et d'informer la commission de ce qui se passe dans la commune dans ce domaine.

6.5 Commission ad hoc Montagne

Mme Armand signale que la commission ad hoc Montagne élargie à la commission Territoire a reçu les représentants des propriétaires Swiss Life et Crédit Suisse, puis les représentants du groupe Montagne accompagnés de leur avocat. Le projet de Swiss Life est bien avancé. Les divers plans ont été présentés aux commissaires. En revanche, le projet de Crédit Suisse est un peu au point mort et démarrera certainement beaucoup plus tard, tout en se calquant sur le projet de Swiss Life. La commission a identifié trois enjeux pour la commune. Le premier est territorial, avec le passage de la parcelle de zone 4 en zone 3 ordinaire, comme l'a mentionné M. Karr. Les propriétaires justifient ce changement par une mise en conformité. Le groupe Montagne a décidé de s'opposer – avec la commune probablement – à ce changement en écrivant prochainement un courrier au Grand Conseil et au Conseil d'État. Le deuxième enjeu pour la commune est environnemental, avec l'abattage d'une quinzaine d'arbres pour la construction de deux nouveaux parkings souterrains contre lequel la commune ne peut rien faire puisque cela a déjà été décidé. Par contre, il faudra veiller à ce que les arbres restants, certains très hauts et très beaux, ne soient pas abîmés durant les travaux, notamment par les deux grues qui seront installées très proches d'eux. La commission a appris que le côté Seymaz ne sera pas touché. Troisièmement, il existe un enjeu social. Il y a des questions relatives aux loyers, qui ne regardent cependant pas la commune. Ce qui la regarde en revanche, c'est le fait que les travaux vont durer très longtemps : trois à quatre ans selon les propriétaires, cinq à six ans selon le groupe Montagne. Cela va bouleverser ce grand quartier de la commune, qui est déjà très dense mais qui a trouvé un équilibre de paix sociale assez exceptionnel pour un aussi grand ensemble. La commune devra donc veiller au bien-être des habitants pendant toute la durée de ce très long chantier.

Mme Armand signale encore qu'un projet de convention entre le groupe Montagne et les propriétaires a été élaboré pendant une longue période. Cette convention n'a pas encore été signée parce que le groupe Montagne demande des modifications mineures en ce qui concerne les rénovations, mais une modification importante en ce qui concerne la surélévation, à savoir que dans les annexes de cette convention figurent pour l'heure des plans marqués comme provisoires. Pour le groupe Montagne, il est hors de question de signer une convention qui contient des plans qui pourraient ensuite être modifiés sans aucun moyen de recours. Malgré le fait que la convention ne soit pas signée, les propriétaires assurent vouloir intégrer la convention comme condition *sine qua non* à l'autorisation de construire mais – si Mme Armand a bien entendu – il s'agit de la convention telle qu'elle est sortie du processus de médiation, c'est-à-dire sans les propositions de modifications du groupe Montagne. Là aussi, la commune devra suivre ce projet.

6.6 Editions chênoises

M. Favarger indique que le comité des Editions chênoises s'est réuni le 26 août dernier, en présence de douze délégués. Il était comme d'habitude le seul à représenter Chêne-

Bougeries ; il regrette de ne pas avoir pu bénéficier de la présence de la conseillère administrative déléguée. Le comité a procédé à l'élection de son nouveau président, M. Philippe Noël de Thônex, de son vice-président, M. Hubert Borcard. Pour le reste, diverses discussions ont eu lieu sur les comptes et l'organisation.

7. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

7.1 Motion des Verts : Pour un engagement des autorités communales à promouvoir l'installation d'une agence postale à Conches

Le Conseil municipal de la ville de Chêne-Bougeries demande au Conseil administratif de s'engager in corpore à proposer d'ici à la séance du Conseil municipal de janvier prochain, une demande de crédit d'étude pour la recherche d'un partenaire susceptible d'assurer la continuité du service postal à Conches au travers de la création d'une agence postale en remplacement de l'office de poste.

Cette étude, éventuellement confiée à un mandataire spécialisé, devra :

- *définir quel type de commerce serait susceptible de constituer un complément viable à l'activité postale,*
- *évaluer le potentiel d'un tel commerce, la faisabilité économique du projet et les moyens à prévoir éventuellement pour faciliter une implantation pérenne de ce commerce*
- *établir les bases d'une prospection pour trouver un partenaire dans les meilleurs délais.*

Exposé des motifs

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Au début du mois de septembre 2015, les habitants de Conches ont reçu un tous-ménages émanant du service clientèle de la Poste les informant que l'office de poste de Conches sera fermé définitivement le 31 octobre 2015.

Ce document précise en outre que le Conseil administratif a été contacté à ce sujet en décembre 2013 et que, si ce dernier n'était pas favorable à la fermeture de l'office de poste, il a cependant renoncé à recourir auprès de la Commission fédérale de la Poste moyennant l'ouverture prochaine d'une agence postale.

Or, il s'avère que la Poste n'ayant pu concrétiser de solution de partenariat, elle a décidé de fermer l'office de Conches sans ouverture concomitante d'une agence postale. La Poste précise également que la mise en place d'une agence reste envisageable pour autant qu'un partenaire se présente dans les deux années à venir.

Outre le fait que l'obligation de se rendre au bureau de poste de Chêne-Bougeries, voire de Chêne-Bourg serait très pénalisante pour les habitants du quartier, et en particulier les personnes âgées, la disparition de la poste de Conches porterait un coup fatal à toute possibilité de redonner à cet endroit le caractère de place de village, point de convergence de

tous les Conchois. Ce n'est qu'autour de ce dernier lieu d'animation du quartier que pourra se cristalliser un tel projet.

Le Conseil administratif doit donc tout mettre en œuvre pour qu'un candidat se présente avant l'échéance de 2017, et évaluer les implications économiques éventuelles qui pourraient être nécessaires pour mener à bien ce projet.

*Pour les Verts de Chêne-Bougeries
Hélène Wyss*

Le président ouvre la discussion.

M. Fassbind pense qu'effectivement, le départ de la poste à Conches est quelque chose de négatif pour le quartier. Par contre, cette motion l'interpelle sur plusieurs points. Tout d'abord, cet immeuble appartient, d'après le registre foncier, à la société immobilière du Carrefour de Conches, qui est représentée par une régie. C'est cette société qui va devoir trouver un locataire. Elle en a peut-être déjà trouvé un, elle a peut-être d'autres plans – elle est libre de faire ce qu'elle veut de ces locaux. La commune peut l'influencer, mais elle ne peut pas être directive sur le choix d'un locataire par une société qui possède un immeuble. Ensuite, s'il faut trouver une activité qui plaise aux habitants du quartier, M. Fassbind pense que le critère de l'agence postale ne viendra en aucun cas en première position. Ce dont ce quartier, ou d'autres quartiers, a peut-être besoin, ce sont des lieux de rencontres, des lieux qui répondent aux besoins de la population, des lieux qui ont une certaine ouverture, et non pas une agence postale. Si les conseillers municipaux veulent favoriser la venue d'un commerce intéressant pour le quartier, la première chose à faire – et c'est ce que M. Fassbind a fait – consiste à communiquer l'adresse de la régie à des personnes susceptibles d'être intéressées (des tenanciers de tea-room, des boulangers, des restaurateurs) pour leur dire qu'un local s'est libéré et qu'elles peuvent contacter les représentants de la société immobilière du Carrefour de Conches. C'est la première chose à faire, plutôt que de prendre une voie politique pour soumettre en janvier 2016 seulement un hypothétique projet – sachant que la régie en charge de la gestion de l'immeuble est à la recherche d'un locataire depuis un certain temps déjà. Donc que chacun en parle autour de soi pour essayer de trouver une solution pour ce local.

M. Ulmann signale – il ne pense pas qu'il s'agissait d'une discussion secrète – que lors de la dernière sortie des aînés, une discussion s'est engagée avec une personne qui est un des actionnaires de cette société. La situation est un peu compliquée dans le sens où la Poste voulait fermer l'office postal mais n'a pas respecté le délai de résiliation du bail. Par conséquent, elle est contrainte de payer un loyer, qui n'est pas très élevé d'ailleurs, pendant encore deux ans. Pour l'instant, comme la Poste paye le loyer, elle est obligée de garder les locaux, même fermés. Au niveau de l'actionnariat de la société, il semblerait logique qu'une fois débarrassés de la Poste, les actionnaires envisagent d'autres solutions – ils pourraient surélever ce petit bâtiment par exemple – mais apparemment l'actionnariat est dispersé et ce n'est pas avant un certain temps qu'un projet verra le jour. M. Ulmann indique ensuite que la Poste payerait un montant au repreneur des locaux qui tiendrait l'agence postale, mais si c'est un petit commerçant, il devra faire des investissements relativement importants pour transformer ces locaux qui ne sont pas spécialement avenants, avec notamment une partie protégée, pour en faire un lieu de réception. Il est donc assez compliqué de mettre quelque chose en place. Dernier point, est-ce vraiment le rôle de la commune d'entreprendre une étude de marché pour trouver un repreneur ? M. Ulmann aime bien l'office postal de Conches. C'est

bien sympathique, mais d'un autre côté, il faut aller chercher son recommandé entre 10h00 et 12h00 ou entre 14h00 et 16h00 ce qui n'est pas pratique quand on travaille – bien que l'office soit ouvert aussi le samedi entre 09h00 et 11h00. A titre personnel, M. Ulmann remarque que les Conchois n'avaient de facto pas à disposition le service public le plus efficace et le plus pratique qui soit.

M. Borda d'Água trouve qu'il s'agit d'une bonne motion, mais il se demande si la commune peut lutter contre la Poste. Actuellement, la Poste fait tout sauf envoyer des lettres. On peut y acheter des natels, des sucreries, c'est devenu pratiquement un magasin de tabac. Mais M. Borda d'Água comprend aussi que l'office postal permet de maintenir le lien social, que c'est un lieu de rencontres, même si les horaires d'ouverture au public sont assez réduits. S'il se demande si la commune peut raisonnablement lutter contre la Poste, c'est parce que, selon l'art. 33 de l'ordonnance fédérale sur la Poste, toute personne doit pouvoir accéder à une poste en transports en commun dans les vingt minutes depuis son domicile. Si l'on tire un rayonnement sur Conches, ou même sur Chêne-Bougeries, on arrive facilement à la gare en vingt minutes avec les transports en commun – il y a la poste de Montbrillant, la Poste du Mont-Blanc, la Poste de Chêne-Bourg. La commune peut-elle donc lutter contre la Poste ? M. Borda d'Água votera en faveur de la motion, pour l'idée et l'engagement en vue de maintenir une agence postale à Conches, mais il ne sait pas quels seront les résultats.

Mme Wyss remarque que ce qu'ont dit ses préopinants est assez vrai, mais d'un autre côté elle aimerait faire le parallèle avec la sortie des aînés, pendant laquelle un questionnaire leur a été distribué sur ce qu'ils souhaiteraient en matière de transports, pour aller chez le médecin, pour aller à la poste, pour aller ici ou là. Elle se réjouit d'avoir les résultats. C'est vrai que Conches regroupe une certaine quantité de personnes âgées, qui n'ont pas forcément Internet pour faire leurs paiements, qui aiment bien aller au guichet, qui font une petite promenade jusqu'à la poste – cela leur permet de se dégourdir un peu les jambes –, qui retrouvent peut-être des gens là-bas – ils ne vont pas au café de la République, ils ne vont pas au café du Vallon, ils ne vont pas chez Ludi. Les heures d'ouverture de la poste leur conviennent peut-être – et il est évident que les personnes qui travaillent peuvent aller à la poste le samedi matin. Mme Wyss regretterait la suppression de ce lieu justement en raison de cet aspect social. Il faut conserver une certaine politique sociale sur la commune, malgré les problématiques évoquées au préalable par Mme Sobanek. La poste est un lieu important. Les problèmes avec la régie, les problèmes de local, les problèmes d'une agence postale... Mme Wyss voit difficilement M. Ludi accepter que l'on utilise son magasin pour aller chercher du courrier, des recommandés ou pour faire des paiements, encore moins le café du Vallon et le café de la République est un peu petit... Elle se rappelle qu'il y a de nombreuses années de cela, il y avait dans le secteur un boucher ou une laiterie réunie voire une Coop. Pourquoi ne pas essayer de ressusciter un petit commerce qui pourrait servir d'agence postale ? Pourquoi ne pas encourager la régie immobilière à le faire ? Pourquoi les autorités communales ne feraient-elles pas tout ce qui est en leur pouvoir afin de soutenir ce projet ?

Mme Sobanek remarque qu'il est évident que les postes, surtout les postes de quartier, disparaissent. C'est tragique pour les gens qui ont été habitués à ce service. Cela fait partie d'une politique qui vise au plus grand profit, à la rentabilité. C'est un choix de société. Ce n'est pas le choix de Mme Sobanek ; mais malheureusement c'est le choix de la majorité des habitants de ce pays, visiblement. Il est quasiment inexorable que de plus en plus de petits offices postaux vont disparaître. Mme Sobanek est également dubitative quant à la viabilité d'un commerce dans cette zone. Elle trouve extrêmement dommage la politique rétrograde de la Poste. C'est un peu comme dans les westerns, où l'on allait chez l'épicier prendre son

courrier... Mme Sobanek vient d'avoir l'idée un peu folle d'organiser dans cette ancienne poste des jeux de rôle style western, où l'on s'entraîne à braquer les banques et/ou à défendre les banques. La commune pourrait aussi penser à y installer les violons de la police municipale. Plaisanteries mises à part, le groupe L'Alternative soutient la motion. Mais Mme Sobanek a très peu d'espoir quant à la possibilité d'implanter une activité viable à cet endroit. Cela fait partie des combats qui sont perdus d'avance bien qu'ils aient toute leur raison d'être. Et c'est vraiment un choix de société. C'est comme si on met à la maison des sauterelles et ensuite on s'étonne qu'elles ont mangé tout le pain. La société est comme cela, les petites postes sont mangées. Le groupe L'Alternative soutient la motion.

Mme Wyss ajoute un argument : la transversalité de la commune. Il n'y a pas de transports en commun entre Conches et le Village. Si un habitant de Conches devait se rendre à Chêne-Bougeries pour aller à la poste, il faudrait descendre jusqu'à Rive avec le bus N° 8 puis prendre le tram 12 – et encore, il paraît que la poste de Chêne-Bougeries va fermer, donc il devrait à l'avenir aller jusqu'à Chêne-Bourg.

Mme Déruaz-Lombard reste un peu surprise que le Conseil municipal soit saisi de ce sujet maintenant. L'avis de fermeture de la poste date de 2013. Comment se fait-il que l'on se réveille seulement aujourd'hui au moment où des avis ont été mis dans les boîtes aux lettres ? Mme Déruaz-Lombard a peur que ce soit trop tard. Il aurait fallu rédiger une motion en 2013.

M. Messerli pense en effet qu'il n'appartient pas forcément à la commune d'entreprendre une étude de marché, mais ce n'est pas ce qui est demandé dans cette motion. Il y a manifestement une question de compréhension qui le surprend un peu. Par contre, la commune devrait avoir le souci du bien de sa population. C'est plutôt cela le sens de la motion : que la commune fasse tout ce qui est en son pouvoir pour trouver une solution afin que les habitants du quartier puissent encore bénéficier d'un service comme une agence postale en lien avec une autre activité.

En tant qu'habitante de Conches, Mme Lambert a très souvent utilisé cette poste. Elle avoue qu'elle va énormément regretter sa disparition. Elle appréciait aussi le service et la gentillesse avec laquelle les clients étaient reçus. Cela dit, d'un point de vue réaliste, elle voit mal quelle est la marge de manœuvre, puisque le délai de recours est passé. Elle souhaiterait qu'un commerçant puisse s'entendre avec le propriétaire et ait envie de servir d'agence postale, mais elle voit mal en quoi le fait de confier à un mandataire spécialisé le mandat d'établir les bases d'une prospection fera vraiment avancer les choses – ce qu'elle regrette.

Le président précise qu'il reste un délai de deux ans, jusqu'en 2017.

Mme Lambert considère que ce qu'il conviendrait de faire, ce n'est pas de demander à un mandataire de prospecter sur les conditions d'implantation d'une activité commerciale, mais plutôt de trouver quelqu'un qui puisse faire office d'agence postale. Cela dit, au vu des explications qui ont été données et des démarches déjà entreprises, cela ne semble malheureusement pas réaliste.

M. Bauduccio répond à ceux qui se demandent pourquoi la motion est déposée maintenant. La fermeture de la poste a certes été décidée en 2013 mais encore eut-il fallu être au courant de cette décision. Il n'a pas encore reçu d'informations à ce moment-là concernant la fermeture programmée de cet office postal. Si l'on ne sait pas que la poste va fermer, il n'est pas possible de réagir. Et pour ceux qui disaient que les horaires étaient trop restreints, avoir un

magasin, une épicerie, une boulangerie offre l'avantage d'élargir fortement les heures d'ouverture puisque ces magasins n'ouvrent pas seulement quatre heures par jour. Cela permettrait au final à la population d'avoir un meilleur accès à un service public.

M. Favarger a l'expérience, dans le village d'Arolla, d'un office postal géré conjointement avec l'office du tourisme. L'horaire d'ouverture de la poste est, lui semble-t-il, d'une heure par jour. Le reste du temps, il n'est théoriquement pas possible d'effectuer une opération postale. Mais bien sûr, la préposée qui s'occupe à la fois du service postal et de l'office du tourisme arrange les choses, surtout si on la connaît et qu'on lui sourit. Mais il faut faire attention car ce genre d'association ne constitue pas toujours une panacée.

Le président donne à nouveau lecture de la motion et la met aux voix.

- La motion est acceptée par 15 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions.

M. Locher souhaite faire quelques commentaires. Il lui semble avoir entendu Mme Wyss dire que la poste de Chêne-Bougeries risquait de fermer bientôt. Pour sa part, il n'a jamais entendu cela. Il faut faire attention à ce qui se dit. Selon les informations dont disposent le Conseil administratif et lui-même, la poste de Chêne-Bougeries n'est pas en péril, elle n'est pas concernée par la restructuration. La Poste est une entreprise privée dont le mandat est fixé par l'ordonnance fédérale du 29 août 2012. Elle fait ce qu'elle veut tant que l'ordonnance est respectée, mais le Conseil administratif n'a pas d'information concernant une éventuelle fermeture de l'office postal de Chêne-Bougeries. M. Locher signale ensuite que le Conseil administratif est en pourparlers avec la Poste depuis 2013. Le Conseil administratif a évidemment essayé de tout faire pour retarder au maximum l'échéance de la fermeture de l'office de Conches et également pour s'assurer de la plus grande préservation des intérêts des habitants. Il a approché les propriétaires des locaux, sans malheureusement pouvoir se prévaloir de résultats tangibles à ce jour – il y a des problématiques de bail et il faut être conscient que la gestion appartient à la société immobilière. Pour sa part, M. Locher est très affecté par cette fermeture parce qu'il habite à Conches depuis qu'il est enfant – c'est donc sa poste. Dès que les choses ont été publiques, il a avisé le président de l'association des Intérêts de Conches. Le comité de l'association des Intérêts de Conches s'est réuni et en a déjà discuté. Et M. Locher a déjà donné à trois personnes très intéressées, ayant des projets solides, toutes les coordonnées afin qu'elles puissent prendre contact avec la régie Bordier, à laquelle les gens peuvent s'adresser dans le cadre de ce dossier. Ensuite, si M. Locher prend la parole maintenant, c'est parce qu'il aimerait que Mme Wyss lui explique quel est l'angle d'attaque que devrait prendre le Conseil administratif. Faut-il mandater un urbaniste, une régie, une fiduciaire ? M. Locher n'a pas bien compris. Il invite Mme Wyss à formuler une proposition concrète d'angle d'attaque. Le coordinateur de la commune pourrait peut-être jouer un rôle, mais pour sa part M. Locher ne voit pas bien comment y arriver et il invite donc Mme Wyss à prendre contact avec le Conseil administratif pour que celui-ci puisse reprendre ses idées et les formaliser. Encore une fois, il n'arrive pas à comprendre comment faire puisqu'il lui semble que le Conseil administratif a tout essayé pour débloquer la situation, sans toutefois y parvenir. Il prie aussi tous les conseillers municipaux à inviter leurs connaissances qui ont une entreprise et souhaiteraient ouvrir une filiale ou qui ont des idées, à prendre contact avec la régie Bordier, ceci très rapidement parce que la nature a horreur du vide.

M. Karr ne voulait pas intervenir dans le cadre du débat. Il doit néanmoins donner quelques éléments d'information complémentaires. Premièrement, si le Conseil administratif n'a pas recouru contre cette décision, c'était faute d'éléments juridiquement opposables à la Poste.

Les conseillers municipaux peuvent imaginer que, quand la Poste décide d'envoyer des représentants dans des communes pour fermer des bureaux postaux, elle envoie pratiquement des croque-morts avec des dossiers relativement sécurisés. Il y avait un choix à faire entre deux mauvaises solutions. Le Conseil administratif a essayé de choisir la moins mauvaise d'entre elles, qui était de s'ouvrir la possibilité d'obtenir un cofinancement de la Poste concernant l'exploitation d'une échoppe au bénéfice d'une concession postale et dont l'équipement nécessaire à l'exploitation postale serait pris en charge par la Poste elle-même. Deuxièmement, cette formule fonctionne avec succès pour un certain nombre d'exploitants privés, également dans le canton de Genève – tout n'est donc pas si noir. Troisièmement, l'agence postale ne doit pas se situer obligatoirement dans le bâtiment actuellement loué par la Poste. Dans une géographie proche, cela pourrait aussi convenir. Mais Conches étant ce qu'elle est, il n'existe guère de possibilités d'implantation.

M. Locher ajoute que celui qui reprendrait le local, qui accepterait de s'occuper de l'agence postale et qui serait agréé par la Poste devrait s'engager à ouvrir toute l'année sans discontinuité, 5 jours par semaine et au moins 30 heures hebdomadaires. Toutes ces informations figurent dans l'ordonnance sur la Poste.

7.2 Élaboration budget 2016

Concernant le projet de budget 2016, M. Borda d'Água a été titillé par les propos tenus plus tôt par Mme Sobanek, qui disait qu'elle n'avait pas été associée à son élaboration par la magistrate en charge du domaine social. Il n'était pas présent au dernier Conseil municipal ; il fait donc confiance au procès-verbal. Au folio 5894, M. Locher « tient à préciser qu'il est à disposition cet été pour recevoir des suggestions, demandes, remarques ou critiques de la part des membres du Conseil. On peut d'ailleurs le contacter par courriel si nécessaire. » En tant que président des affaires culturelles et sociales, il a eu une séance avec Mme Garcia Bedetti pour contribuer à établir le projet de budget notamment dans le domaine culturel. Il aimerait savoir si d'autres membres de ce Conseil ou d'autres présidents de commission ont pu avoir rendez-vous.

Pour sa part, M. Locher n'a pas été contacté.

Mme Garcia Bedetti n'a pas non plus été contactée.

7.3 Prospection géothermique

Mme Sobanek a une question concernant une communication de M. Locher relative à la prospection géothermique. Elle aurait voulu savoir dans quels quartiers les « fouilles géothermiques » auraient lieu.

M. Locher indique que le Conseil administratif a accepté que les SIG fassent passer un camion sur certaines routes de Chêne-Bougeries. Ce camion fera vibrer le sol tous les x mètres en vue de réaliser des enregistrements sismiques. Ce véhicule traversera la commune de part en part, de mémoire sur un tracé compris le long du chemin Naville, de la route du Vallon et du chemin De-La-Montagne.

7.4 Arrêt de tram Chêne-Bougeries

Mme Sobanek pose une question à M. Karr concernant le déplacement de l'arrêt du tram. Dans le cadre du MEP, il avait été suggéré que l'arrêt soit de nouveau situé quasiment en face de la mairie, ce qui serait assez logique. Les TPG accepteraient-ils un tel déplacement ?

M. Karr répond qu'au travers de tout ce qui est entrepris au Village de Chêne-Bougeries, la commune essaye d'être fidèle aux conclusions du MEP à chaque fois que cela est possible. Cette proposition est évidemment défendue âprement – il l'a défendue encore hier matin. Mais tant pour les TPG que pour la DGT, l'idéal serait de supprimer l'arrêt.

Mme Sobanek remarque qu'à la limite, l'arrêt pourrait effectivement être supprimé parce que, pour quelqu'un de vaillant, les distances ne sont pas bien grandes. Mais il lui semble que, lors du MEP, une discussion à ce sujet avait eu lieu avec les TPG – et qu'un ingénieur de la circulation avait établi ce projet précis.

M. Karr précise que M. Tan auquel Mme Sobanek fait référence était avant tout intéressé à un problème bien particulier ; à savoir le réglage algorithmique des feux du carrefour. Les TPG n'étaient pas impliqués dans ce processus. Par contre, il faut savoir que les TPG ne sont pas décisionnaires. Ils sont concessionnaires du réseau. Le réseau appartient au canton de Genève. Il appartient à la DGT de proposer au Conseil d'État de prendre ce genre de décisions lesquelles sont *in fine* validées par l'office fédéral des transports à Berne. Le déplacement et la suppression des arrêts est donc une procédure fédérale.

7.5 Atribus arrêt de tram Chêne-Bougeries

M. Borda d'Água a une question notamment en souvenir de M. Sapey. Il a assisté aux travaux pendant l'été à la rue de Chêne-Bougeries. Il a pu observer à cette occasion que l'atribus situé du côté descendant avait été enlevé et promené à travers la commune avec armes et fracas. Il aimerait savoir si ce dernier a été remis en place.

M. Karr répond par l'affirmative. Pour information – et c'est assez cocasse –, une séance a eu lieu le 19 juin à la DGT pour discuter du réaménagement de la rue de Chêne-Bougeries. Lorsque ces travaux de réfection d'urgence des rails du tram ont eu lieu, l'Etat lui-même n'en était pas au courant. Le Conseil administratif n'a pas été prévenu qu'ils auraient lieu, il a vu fleurir des panneaux, des interdictions, il ne savait pas si ces mesures étaient temporaires ou définitives. La DGT a donc été contactée et... ce fut un grand moment de solitude pour le préposé de l'Etat à l'entretien de la route de Chêne et de la rue de Chêne-Bougeries, qui n'était pas au courant que des entreprises venaient entreprendre des réfections, ne pouvait pas dire quel était le planning des travaux, ce qui serait réalisé ni quel serait l'état futur de la chaussée.

7.6 Attribution aide au développement et Journée d'accueil des associations

M. Gross est désolé de retenir l'assemblée mais il ne va pas réussir à dormir s'il ne pose pas sa question. Après avoir souligné l'exemplarité du délabrement du processus d'élaboration des nouveaux statuts de la Fondation pour l'aménagement de Chêne-Bougeries, il aimerait souligner à présent l'exemplarité du délabrement du processus d'attribution des subventions pour l'aide au développement. Il a été choqué de recevoir ce soir une simple feuille répertoriant les subventions accordées – visiblement, cela a l'air de passer pour tous ses

anciens collègues, ce qui l'empêche encore plus de dormir. Il ne comprend pas comment l'aide au développement a pu être distribuée. Qui a arrêté les montants de ces subventions et sur la base de quels critères ? Pendant quatre ans, la commission Sociale avait travaillé à établir des critères intelligents, et avait rencontré la majorité des associations qui sollicitaient un soutien... et aujourd'hui on remet simplement au Conseil municipal ce genre de document. Un critère qui paraissait clair à première vue, c'est que l'on octroyait des subventions à toutes les associations déposant une première demande. M. Gross ne sait pas si toutes les associations qui ont déposé une telle demande sont répertoriées sur cette feuille ou si certaines ont été écartées, ce qui se faisait par le passé faute d'un dossier complet. Cette information manque. Il aimerait savoir également ce qu'il en est d'un projet qui tenait particulièrement à cœur à la commission Sociale ; à savoir accueillir les associations subventionnées au printemps prochain, en organisant une journée où toutes ces associations seraient reçues à la salle communale, non seulement pour que tous les membres de la commission Sociale puissent rencontrer ces associations mais également pour que tous les habitants de la commune puissent prendre connaissance de ce qui est réalisé au niveau communal dans le domaine de l'aide au développement et, pourquoi pas, soutenir ensuite eux aussi ces associations. Les réponses aux questions de M. Gross peuvent être données lors d'une prochaine séance du Conseil municipal ou lors des commissions Réunies. Qui a décidé de ces montants ? Le Conseil administratif *in corpore* ? L'un des conseillers administratifs ? Le pire serait que ce soit une employée communale. Et sur la base de quels critères ? Et qu'en est-il de la journée d'accueil des associations ?

Mme Garcia Bedetti peut déjà répondre à la dernière question. Cette journée aura lieu au printemps prochain ; elle n'est pas annulée, pour le moment. Concernant l'attribution des subventions, elle a été très soigneusement faite sur la base des documents reçus, avec l'appui de Mme Jimenez, responsable du service Social. Les mêmes critères que ceux de la commission Sociale ont été retenus. Ont surtout été examinés les comptes des associations, leurs budgets et leurs projets, dans l'ensemble. Que M. Gross en soit assuré, cela a pris pas mal de temps. C'était fort intéressant et tous les documents du classeur ont été épluchés.

7.7 Fondation du Nouveau Prieuré

M. Messerli relève que le Conseil municipal a voté aujourd'hui un crédit supplémentaire pour le bon fonctionnement de l'Espace de vie infantile du « Nouveau Prieuré ». M. Karr a aussi évoqué, ce soir, le Conseil de Fondation. M. Messerli voulait savoir si les statuts avaient déjà été adoptés et si le Conseil municipal sera informé des membres de ce Conseil de Fondation.

Mme Garcia Bedetti rappelle que les statuts avaient été adoptés par le Conseil municipal. Pour le moment, le Conseil de Fondation est *en stand-by*. Des problèmes de financement ont surgi au cours de l'été en raison de dépenses plus élevées que prévues dans certains domaines. Mme Garcia Bedetti vérifiera quelle sera la meilleure solution pour gérer cette crèche. Il existe aussi un problème avec les remplacements au sein de l'équipe éducative, problème qui ne sera pas réglé avec cette fondation. Mme Garcia Bedetti est en lien avec une entreprise qui gère des crèches ailleurs à Genève. Elle souhaite d'abord s'assurer qu'il ne vaut pas mieux s'adresser à cette entreprise, pour voir comment gérer cette crèche, en recourant notamment, à un pool de remplaçants. En effet, le grand souci consiste à savoir, si quelqu'un tombe malade, où trouver son remplaçant. Par conséquent, pour le moment, cette fondation est *en stand-by*. Mme Garcia Bedetti a eu récemment un contact avec cette entreprise et elle attend un pré-projet en vue d'améliorer le fonctionnement de la crèche.

Avant de clore la séance, le président a le plaisir d'annoncer à l'assemblée que, pour leur entrée au Conseil municipal, Mme Mathez-Roguet et M. Balmer offrent une coupe de champagne aux participants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25.

La Secrétaire
du Conseil municipal
M. SOBANEK

Le Président
du Conseil municipal
J. LE GUERN